

LA
CONSTITUTION,
L'Histoire, les Lois, Charges, Ordres,
Règlements, et Usages,

DE LA
Très Vénérable FRATERNITÉ des
Francs-Maçons Acceptés ;
d'après leurs ARCHIVES générales, et
leurs Fidèles TRADITIONS de
nombreux Siècles.

POUR ÊTRE LU

Lors de l'Admission d'un NOUVEAU FRÈRE, quand le Vénérable ou le Surveillant commencera, ou ordonnera à quelque autre Frère de lire ce qui suit :

ADAM, notre premier Père, créé à l'Image de Dieu — *le Grand Architecte de l'Univers* — Année du Monde I. 4003. avant J.-C., dut avoir, inscrites en son cœur, les Sciences Libérales, notamment la Géométrie. En effet, même depuis la Chute, on en trouve les Principes dans le Cœur de sa Progéniture ; par la suite, ces principes furent exprimés en une Méthode convenable de *Propositions* en observant les Lois de *Proportion* tirées du Mécanisme: de sorte que les Arts Mécaniques donnant aux Érudits l'occasion de réduire en Méthode les Éléments de la *Géométrie*, cette noble Science ainsi réduite est le Fondement de tous ces Arts (*Maçonnerie et Architecture en particulier*) et la Règle selon laquelle ils sont dirigés et pratiqués.

Il est hors de doute qu'*Adam* enseigna à ses fils la *Géométrie* et son usage dans les quelques Arts et Métiers convenables, du moins pour ces Temps primitifs. On sait en effet que CAIN édifia une Cité qu'il nomma CONSACRÉE, ou DÉDIÉE, d'après le nom D'ENoch, son Fils aîné ; et lui devenu Prince d'une Moitié de l'Humanité, sa Postérité allait imiter l'exemple royal en améliorant à la fois la noble Science et l'utile Art *.

On ne peut supposer non plus que SETH fût moins instruit. Prince de l'autre Moitié de l'Humanité, il fut aussi le premier à cultiver l'*Astronomie*, et allait prendre autant de soin pour enseigner la *Géométrie* et la *Maçonnerie* à sa Progéniture, qui avait aussi un immense Avantage du fait qu'*Adam* vivait parmi elle.**

* *Comme d'autres Arts furent aussi perfectionnés par eux, le Travail des Métaux par TUBAL-CAIN, la Musique par JUBAL, le Pâturage et la Fabrication des Tentes par JABAL et dont le dernier est la bonne Architecture.*

** *Par quelques Vestiges de l'Antiquité, en effet on sait que l'un d'eux, le pieux Enoch (qui ne mourut point, mais fut transféré vivant au Ciel), prophétisa la Conflagration finale du Jugement Dernier (comme nous l'a dit saint Jude) et, sans doute le Déluge Général pour la Punition du Monde. Là-dessus, il érigea ses deux grandes Colonnes (quoique certains les attribuent à Seth), l'une en Pierre et l'autre en Brique et y grava les Sciences Libérales, etc. La Colonne de Pierre resta en Syrie jusqu'à l'époque de l'Empereur Vespasien.*

Mais, sans s'occuper des Rapports incertains, on peut conclure avec certitude que le *vieux Monde* — qui dura 1656 Années — ne pouvait être ignorant de la *Maçonnerie*, et que les deux familles de *Seth* et *Cain* construisirent nombre de curieux Ouvrages. Si bien qu'enfin NOÉ, de la neuvième génération de *Seth*, reçut de Dieu l'ordre et le conseil de fabriquer la *grande Arche* ; et quoique celle-ci fût de Bois, elle fut certainement construite, selon la *Géométrie* et d'après les Règles de la *Maçonnerie*.

NOÉ et ses trois fils, JAPHET, SEM et CHAM — tous *vrais Maçons* — emportèrent avec eux sur l'*Inondation* les Arts et Traditions des *Anté-Diluviens*, et les transmirent largement à leur croissante Postérité. En effet, environ 101 Ans après l'*Inondation*, on trouve un grand nombre de leurs descendants — sinon toute la Race de *Noé* — Anno Mundi 1757, 2247 avant J.-C. dans la Vallée de Shinar, occupés à bâtir une Cité et une haute *Tour*, de manière à se faire un Nom et éviter la Dispersion. Ils poussèrent ainsi leur Ouvrage jusqu'à une hauteur prodigieuse, et leur Vanité amena Dieu à maudire leur Œuvre par la confusion des Langages, ce qui provoqua leur Dispersion. Pourtant, on n'en célèbre pas moins leur Habilité en *Maçonnerie* ; ils avaient travaillé plus de 53 Ans à leur prodigieux *Ouvrage*, et à la Dispersion Anno Mundi 1810. 2194 avant J.-C. ils emportèrent avec eux leur grandiose Savoir vers des Pays lointains. Ils en firent bon usage dans l'Établissement de leurs *Royaumes, Empires et Dynasties* ; et bien que ce Savoir fût perdu par la suite dans la plupart des Pays de la Terre, il fut spécialement préservé au Shinar et en Assyrie où NEMROD*, Fondateur de cette Monarchie après la Dispersion, bâtit de nombreuses Cités splendides comme *Ereck, Accad et Calneh* au SHINAR. Par la suite, il construisit en ASSYRIE, *Ninive, Reboboth, Caleh et Rhesin*.

Dans ces Pays, sur le Tigre et l'Euphrate, prospérèrent par la suite de nombreux savants *Prêtres et Mathématiciens* connus sous les noms de CHALDÉENS et MAGES, et qui conservèrent la bonne Science, *Géométrie*, de même que Rois et *grands Hommes* encourageaient l'Art Royal. Mais il n'est pas convenable de parler plus clairement des Prémisses, sinon dans une *Loge organisée*.

Dès lors, par conséquent, la *Science* et l'*Art* furent transmis tous deux aux Ages suivants vers les Contrées lointaines, malgré la Confusion des Langages ou Dialectes. Celle-ci aurait pu aider les Maçons à développer la Faculté, vieille Pratique universelle, de converser sans parler et se reconnaître à Distance ; mais elle n'entrava point cependant le Progrès de la *Maçonnerie* dans chaque Colonie et les *Communications* dans les Dialectes Nationaux distincts.

Il est hors de doute que l'Art Royal fut apporté en *Egypte* par MITZRAÏM, le fils fécond de *Cham*, lorsqu'il y conduisit sa Colonie, environ six Ans après la Confusion de Babel et 160 Ans après le *Déluge*. Anno Mundi 1816, 2188 avant J.-C. En effet, “ *Egypte* ” se dit “ *Mitzraïm* ” en *Hébreu*. On sait d'ailleurs que les inondations du *Nil* au-dessus de ses Rives ne tardèrent point à amener le Progrès de la *Géométrie*, et en conséquence celui de la *Maçonnerie* qui devint très en vogue. En effet, les antiques et nobles Cités et les autres magnifiques Edifices de ce Pays — et spécialement les *célèbres PYRAMIDES* — démontrent bien la précocité du Goût et du Génie dans cet antique Royaume. Qui plus est, l'une de ces PYRAMIDES d'*Egypte*** est considérée comme la Première des Sept Merveilles du Monde, et le Compte Rendu qui en est fait par Historiens et Voyageurs est presque incroyable.

* NEMROD, nom qui signifie Révolté, fut le nom donné par la sainte Famille et par Moïse ; mais parmi ses amis de Chaldée, son Nom propre fut BELUS qui signifie SEIGNEUR ; et, par la suite, il fut adoré comme Dieu par beaucoup de Nations sous le Nom de Bel ou Baal et devint le Bacchus des Anciens, ou Bar Chus, Fils de CHUS.

** Les Pierres de Marbre avaient été apportées de très loin, des Carrières d'Arabie ; elles avaient pour la plupart 30 pieds de long. Les Fondations couvraient le Sol sur 700 pieds de chaque Côté ou 2.800 pieds de Circonférence, et sur 481 pieds de Hauteur perpendiculaire. A ce travail furent employés chaque Jour durant 20 Années entières, 360.000 Hommes, par un certain Roi d'Egypte, longtemps avant que les Israélites ne fussent un Peuple et le Roi fit cela pour l'Honneur de son Empire et pour son Tombeau final.

On sait très bien, d'après les Archives Sacrées, que les onze *grands fils* de CHANAAN (le plus jeune Fils de *Cham*) ne tardèrent pas à s'établir fortement en Citadelles et Cités aux superbes murailles, et qu'ils édifièrent les plus beaux Temples et Palais; en effet, lorsque les Israélites conduits par le grand Josué envahirent leur Pays, ils le trouvèrent si parfaitement enclos que sans l'intervention immédiate de Dieu en faveur de son Peuple élu, les *Chananéens* eussent été inexpugnables et invincibles. On n'en peut moins supposer des autres Fils de *Cham*, tels *Chush* l'aîné, en *Arabie du Sud*, et *Phut* (ou Phuts, maintenant nommé *Fez*), en *Afrique Occidentale*.

Il est certain que la belle et brave Postérité de JAPHET (fils aîné de Noé), telle qu'elle se répandit dans les Iles des *Gentils*, fut tout aussi habile en *Géométrie* et *Maçonnerie*. On ne sait que peu de chose sur leurs Actes et leurs Chefs-d'Œuvre jusqu'à ce que leur Savoir original fût presque perdu sous les Ravages de la Guerre et du fait qu'ils ne maintinrent point d'utiles Relations avec les Nations civilisées et cultivées ; mais cependant l'on sait que lorsque ces Relations furent établies plus tard, ces gens-là se révélèrent de très curieux Architectes.

Les Descendants de SEM eurent tout autant d'Occasions de cultiver le précieux Art, même ceux d'entre eux qui fixèrent leurs Colonies dans le Sud et l'Est de l'Asie : et, bien plus encore, ceux qui formaient un Groupe à part dans le vaste Empire *Assyrien*, où se trouvaient mêlés à d'autres familles. Qui plus est, cette *sainte Branche* de SEM (dont est issu, du point de vue de la Chair, le CHRIST) ne pouvait être malhabile dans les Arts savants de l'Assyrie. En effet, environ 268 Ans après la Confusion de Babel, Anno Mundi 2078. 1926 avant J.-C. ABRAHAM dut quitter *Ur en Chaldée* où il avait appris la *Géométrie* et les Arts qu'on y pratiquait; il allait les transmettre avec soin à *Ismaël Isaac*, et à ses Fils, par *Keturah* ; et par *Isaac*, à *Esau*, *Jacob*, et les douze *Patriarches*. En outre, les Juifs croient qu'ABRAHAM instruisit également les *Egyptiens* dans la *Culture Assyrienne*.

A la vérité, la Famille élue n'utilisa longtemps que l'*Architecture Militaire*, aussi longtemps qu'elle dut séjourner parmi des Etrangers ; Anno Mundi 2427. 1577 avant J.-C. mais avant que les 430 Années de leurs Pérégrinations ne fussent écoulées — 86 Ans environ, même, avant l'*Exode* — les Rois d'*Egypte* forcèrent la plupart des Hébreux à déposer leurs Outils de Bergers et Accoutrements Guerriers, et les entraînaient à une autre sorte d'Architecture : *Pierre* et *Brique*, ainsi que l'indiquent les saintes Ecritures et autres Historiques. Dieu en décidait ainsi sagement, de manière à faire d'eux de bons avant qu'ils fussent mis en possession de la Terre promise — alors célèbre pour sa très curieuse *Maçonnerie*.

Et comme ils allaient, sous la conduite de *Moïse*, vers le Pays de *Chanaan*, à travers l'*Arabie*, il plut à Dieu de susciter en *Bezaleel* de la tribu de *Juda*, et en *Aholiab*, de la Tribu de *Dan*, la Sagesse du Cœur pour construire cette très glorieuse Tente ou *Tabernacle* où résidait le SHECHINAH Bien qu'il ne fût ni de Pierre ni de Brique, le Tabernacle fut tracé selon la Géométrie et fut une très belle Pièce d'Architecture qui servit plus tard de Modèle pour le Temple de *Salomon* et d'après le Modèle que Dieu avait montré à Moïse sur la Montagne. Celui-ci devint par conséquent le Maître-Maçon GÉNÉRAL aussi bien que le Roi de *Jessurun* fort habile pour tout ce qui concernait la Science *Egyptienne*, il était aussi divinement inspiré par plus de sublime Connaissance en *Maçonnerie*.

De sorte que les *Israélites*, en quittant l'*Egypte*, formaient un entier Royaume de *Maçons*, très instruits sous la direction de leur GRAND-MAITRE MOÏSE. Tandis qu'ils étaient dans le Désert, celui-ci les réunissait souvent en *Loge générale et régulière* ; il leur donna de sages *Charges*, *Ordres*, etc. : et que ne les ont-ils observés ! Mais il ne faut point mentionner davantage les Prémisses.

Lorsqu'ils furent en possession de la Terre de *Chanaan*, Anno Mundi 2514, 1490 avant J.-C les Israélites ne demeurèrent pas en arrière des anciens habitants du pays pour la *Maçonnerie* ; ils la perfectionnèrent plutôt sous la Direction spéciale du Ciel. Ils fortifièrent davantage et améliorèrent leurs Maisons Communes et les Palais de leurs Chefs, et ne furent en retard que pour l'*Architecture Sacrée* aussi longtemps que dura le Tabernacle, mais pas davantage : car le plus bel Edifice sacré des *Chananéens* fut le Temple de *Dagon* à *Gaza*, chez les *Philistins*. Très

magnifique, il était assez spacieux pour abriter sous son Toit 5.000 Personnes ; ce toit était adroitement supporté par deux *Colonnes principales**, et il faut bien reconnaître que c'était là une Découverte merveilleuse due à leur Prodigieuse Habileté en vraie Maçonnerie.

Mais le Temple de *Dagon* et les plus beaux Edifices de *Tyr* et *Sidon* ne pouvaient être comparés au Temple du Dieu ETERNEL à *Jérusalem*. Celui-ci fut commencé et achevé, à l'Etonnement du Monde entier, dans le court espace de temps de *sept Ans et six Mois*, par cet Homme très sage, ce très glorieux Roi d'*Israël*, ce *Prince de la Paix et de l'Architecture* que fut SALOMON, fils de David. A ce dernier fut refusé cet Honneur parce qu'il fut un Homme de Sang. Le Temple fut édifié sous la Direction divine, sans le Tumulte des Outils des Ouvriers, bien qu'y fussent employés au moins 3.600 *Princes*** ou *Maîtres-Maçons* qui œuvraient sous la Conduite de Salomon, et en outre :

80.000 *Tailleurs de Pierre* dans la Montagne, ou *Compagnons*, et 70.000 *Travailleurs*, soit en tout 153.600 ; sans compter la Réquisition sous les ordres d'ADONHIRAM pour travailler dans les Montagnes du Liban, tour à tour avec les Sidoniens ; ce qui donne encore 30.000, et, au total, 183.600 hommes. Pour diriger ce grand Nombre d'ingénieux Maçons, Salomon fit appel à HIRAM (ou *Huram*, Roi de Tyr), qui envoya à *Jérusalem* ses Maçons et Charpentiers, et à *Joppa*, le port le plus proche, Sapins (II) et Cèdres du *Liban*.

* Avec ces Colonnes, le glorieux SAMSON fit écrouler le Temple sur les Chefs Philistins (Anno, Mundi 2893, 1111 avant J.-C.), et il fut entraîné lui-même dans le même Trépas. Il fit ainsi périr ses Ennemis parce qu'ils lui avaient crevé les Yeux après qu'il eut révélé ses Secrets à sa Femme, qui le trahit et le livra entre leurs Mains. Pour cette Faiblesse, il n'eut jamais l'Honneur d'être classé parmi les Maçons. Mais il n'est pas convenable d'en dire plus.

** Dans les Rois (I, v. 16), on les nomme hé, resh, dalet, iod, mem (Harodim), Gouverneurs ou Prévôts assistant le Roi Salomon et qui furent mis à l'Œuvre. Leur Nombre n'est que de 3.300; mais dans les Chroniques (II, v. 18), on les appelle men,noun,teth,eth,iod,men (Menatzchim). Surveillants et Consolateurs du Peuple au Travail, et ils sont au Nombre de 3.600. Il se peut que 300 d'entre eux pouvaient être de plus curieux Artistes et Surveillants des autres 3.300; ou encore, qu'ils n'étaient pas tellement excellents, mais seulement Maîtres-Adjoints pour les remplacements en cas de Décès ou d'Absence : ainsi, il y avait toujours 3.300 Maîtres actifs au complet. Ou bien encore, ils pouvaient être les Surveillants des 70.000 aleph,iod,schin, samek,beth,lamed (Ish Sabbal), Hommes de Peine ou Travailleurs, qui n'étaient pas Maçons mais servaient les 80.000 aleph,iod,schin eth,tsadé,beth (Ish Chotzeb), Hommes de Taille, nommés aussi guimel,beth,lamed, iod,men (Ghiblim), Tailleurs de Pierre et Sculpteurs, ou encore Bonaï, beth, noun, iod Bâtisseurs en Pierre. Ils appartenaient en partie à Salomon et en partie à Hiram, Roi de Tyr. (Rois, I, v. 18).

Mais par-dessus tout, il envoya son Homonyme HIRAM ou *Huram*, le plus parfait des Maçons sur la Terre.*

La prodigieuse Dépense faite pour l'œuvre en augmentait aussi l'Excellence. Outre les vastes Préparatifs du Roi *David*, SALOMON, son Fils plus riche, et tous les riches Israélites, et les Nobles de tous les Royaumes voisins, contribuèrent largement en Or, Argent et riches Bijoux, ce qui atteignit une Somme presque incroyable.

On ne trouve point à *Chanaan* quoi que ce soit d'aussi grand. Le Mur qui entourait le Temple avait 7.700 pieds de Circonférence. On trouve encore bien moins quelque saint Edifice capable de lui être comparé pour la beauté et les exactes proportions des Dimensions, pour le magnifique *Portique* de l'Est, le glorieux et vénéré *Saint des Saints* de l'Ouest, les Appartements les plus agréables et convenables à l'usage des *Rois et Princes*, des *Prêtres et Lévites*, des *Israélites et Gentils*. C'était une Maison de Prière pour toutes les Nations, et qui pouvait recevoir dans le *Temple proprement dit* et dans les Cours et Appartements au moins 300.000 Personnes — ce qu'on peut trouver par un modeste Calcul en attribuant à chaque Personne un Cube carré.

Et si l'on considère les 1453 Colonnes de *Marbre Parian* et deux fois autant de *Pilastres*, le tout orné de glorieuses Capitales de plusieurs Ordres ; et aussi 2246 *Fenêtres* en plus de celles du *Dallage*, décorées intérieurement de Gravures coûteuses et indicibles (*et l'on pourrait ici en dire beaucoup plus!*), il faut bien conclure que cette Vision surpasse l'Imagination. Le Temple fut considéré à juste titre comme la plus belle Pièce de *Maçonnerie* de la Terre, et de loin, la plus grande *Merveille* du Monde. Il fut dédié ou consacré par le Roi SALOMON, et de la manière la plus solennelle. Anno Mundi 3 000.1004 avant J.-C.

* *Dans les Chroniques* (II, v. 13), on lit qu'Hiram, Roi de Tyr (*ici nommé Hiram*) dit dans sa Lettre au Roi SALOMON : « J'ai envoyé un Homme habile lamed, he, vav, resch, men aleph, beth, iod Hiram Abhi. » On ne peut traduire cela selon le Grec et le Latin vulgaires "Hiram mon Père", comme si cet Architecte était le Père du Roi HIRAM ; la Description du v. 14 l'interdit. L'Original signifie clairement "Hiram de ceux de mon Père", à savoir « le Premier Maître-Maçon de mon Père » (*le roi ABIBALUS qui agrandit et embellit la Cité de Tyr, comme nous l'apprend l'Histoire ancienne — ce qui montre que les Tyriens de ce temps-là étaient fort experts en Maçonnerie*). Bien que certains pensent qu'Hiram le Roi ait pu nommer Hiram l'Architecte « Père », comme il était coutume de nommer alors les Hommes érudits et habiles ou comme Joseph fut appelé Père du PHARAON, et comme le même Hiram est nommé PÈRE de Salomon (*Chroniques*, II, v. 16). On y lit:

schin, lamed, men, hé lamed, men, lamed aleph, beth, iod, vav heth, vavresch, men aïn, schin, hé

Shelomoh lammelech Abhif Churam ghnafah

(Fit *Huram*, son Père, au Roi Salomon.)

Mais l'on supprime aussitôt la Difficulté si l'on suppose que Abhif est le Nom de Famille de Hiram le Maçon, nommé aussi (Chap. v. 13), Hiram-Abi (*ici, Hiram Abhif*). Il est si amplement décrit (Chap. v. 14) qu'on peut aisément supposer que son Nom de Famille n'était point caché. Cette façon de Lire rend le Sens clair et complet, à savoir qu'HIRAM, Roi de Tyr, envoya au Roi Salomon son Homonyme HIRAM ABHIF, Prince des Architectes, décrit (Rois, v. 14) comme Fils d'une Veuve de la Tribu de Naphtali D'après les Chroniques (II, v. 14), ledit Roi de Tyr le nomme "Fils d'une Cette Difficulté disparaît si l'on suppose que sa Mère était, ou bien de la Tribu de Dan, ou bien des Filles de la Cité nommée Dan dans la Tribu de Naphtali; et que le Père défunt était Naphtalite, ce qui fait que la Mère fut nommée Veuve de Naphtali Le Père n'est d'ailleurs pas désigné comme Tyrien d'origine, mais Homme de Tyr par habitat — de même qu'Obéd Edom. le Lévite fut nommé Gittite parce qu'il vivait parmi les Gittites, et que l'Apôtre Paul fut nommé ainsi Homme de Tarse. Mais si l'on suppose une erreur des Transcripteurs, que le Père d'Hiram fut réellement Tyrien par le Sang, et sa Mère membre de la Tribu de Dan ou de Naphtali, tout cela ne peut constituer un obstacle à la reconnaissance de sa vaste compétence. Son Père fut Ouvrier en Airain, et ainsi lui-même fut doué de Sagesse et d'Intelligence, comme d'Habilitété pour tous Travaux en Airain. Le Roi SALOMON l'envoya chercher, et la Lettre du Roi HIRAM disait :

" Et maintenant, j'ai envoyé un Homme habile et doué de Compréhension, adroit au travail de l'Or, de l'Argent, de l'Airain, du Fer, de la Pierre, du Bois, de la Pourpre, du beau Lin bleu ou cramoisi. Il est aussi habile à graver toute sorte de Gravure, comme pour découvrir tout Moyen mis à sa disposition avec tes Hommes habiles et ceux de mon Seigneur David ton père ". Cet Ouvrier divinement inspiré justifia sa Réputation en édifiant le Temple et en y travaillant les Ustensiles, bien au-delà des Œuvres d'Aholiab et de Bezaleel : car il fut également et universellement capable dans toutes sortes de Maçonnerie.

Laissons là ce qui ne doit et ne peut vraiment être communiqué par Ecrit. On peut affirmer avec certitude que si ambitieux que fussent les *Paiëns* en cultivant l'*Art Royal*, il ne fut jamais perfectionné jusqu'à ce que Dieu daignât enseigner à son *Peuple élu* à dresser le majestueux Tabernacle mentionné plus haut, et à édifier enfin cette Maison splendide, adaptée à l'Eclat spécial de sa *Gloire*, et où il demeurerait entre les *Chérubins* sur le *Trône de Merci* d'où il donna désormais de fréquents Oracles.

Splendide et beau, ce très somptueux et glorieux Edifice attira la curiosité des Artistes de tous Pays, qui vinrent passer quelque temps à *Jérusalem* à observer ses Beautés particulières — pour autant que cela fût permis aux *Gentils*. Ils ne tardèrent pas découvrir alors que le Monde entier, en unissant ses Habilités, était bien loin derrière les Israélites pour la Sagesse et la Dextérité de l'Architecture, lorsque le sage Roi SALOMON était GRAND MAITRE de la Loge de *Jérusalem* Alors, le savant Roi HIRAM était GRAND-MAITRE de la *Loge de Tyr*, et HIRAM ABHIF, l'*inspiré*, était *Maître d'œuvre* ; la Maçonnerie était sous la Direction et le Soins immédiats du Ciel ; les *Nobles* et les *Sages* considéraient comme un Honneur d'assister les ingénieux *Maîtres* et *Compagnons*, et quand le Temple du VRAI DIEU devint la Merveille des Voyageurs, ils s'inspirèrent de ce très parfait Modèle pour corriger l'*Architecture* de leurs propres Pays, dès leur retour.

De sorte qu'après l'édification du Temple de *Salomon*, la *Maçonnerie* fut améliorée dans toutes les Nations voisines : car les nombreux Artistes employés par *Hiram Abif* se dispersèrent, après son achèvement, en *Syrie*, *Mésopotamie*, *Assyrie*, *Chaldée*, *Babylone*, chez les *Mèdes*, en *Perse*, *Arabie*, *Afrique*, *Asie Mineure* en *Grèce*, et dans les autres pays d'*Europe* où ils enseignèrent leur Art libéral aux Fils *nés libres* des Personnages éminents. Leur Dextérité permit aux Rois, Princes et Potentats de construire de nombreux Bâtiments superbes et de devenir GRANDS-MAITRES, chacun sur son propre Territoire, et ils rivalisèrent à exceller dans cet *Art Royal*. Qui plus est, on en peut dire autant de l'*INDE* avec laquelle ils avaient des Relations.

Mais pas une Nation, seule ou unie aux autres, ne pouvait rivaliser avec les *Israélites*, et encore bien moins les surpasser en *Maçonnerie* ; et leur Temple resta le constant Modèle.*

* On suppose en effet que le Temple de Diane à Ephèse a été bâti par quelques descendants de Japhet — qui s'établirent en Jonie à peu près à l'époque de Moïse. Ce temple fut, pourtant, souvent démoli puis rebâti dans l'intérêt des Progrès de la Maçonnerie et on ne peut dire à quelle période eut lieu sa dernière et glorieuse Erection. Il devint alors une autre des Sept Merveilles du Monde. On ne peut affirmer que cela fut antérieur à l'Erection du Temple de Salomon ; mais, longtemps après, les Rois d'Asie Mineure s'associèrent durant 220 Ans pour l'achever. Il comportait 107 Colonnes du plus beau Marbre, et beaucoup d'entre elles avaient de très exquises Sculptures ; chacune avait été faite aux frais d'un Roi, par les Maîtres-Maçons DRESIPHON et ARCHIPHON ; elles supportaient un Plafond de Madriers et un Toit de pur Cèdre, et les Portes et Revêtements étaient de Cyprès. Ce fut la plus belle construction d'Asie Mineure, avec 524 Pieds de long sur 220 Pieds de large, et d'ailleurs un si admirable Monument que, dans sa route vers la Grèce, XERXES le laissa debout alors qu'il brûla tous les autres Temples Plus tard, cependant, il fut incendié et consumé par un vil Individu dont le seul but était de faire parler de lui, et ce, le jour même où naquit ALEXANDRE le Grand. Anno Mundi 3648. 536 avant J.-C.

En outre, le GRAND MONARQUE NABUCHODONOSOR ne put jamais, malgré ses indicibles Avantages, élever sa *Maçonnerie* jusqu'à la Beauté, la Force et la Magnificence du *Temple - Chef-d'Œuvre* qu'il avait brûlé dans sa rage guerrière. Ce Temple était resté dans toute sa Splendeur, durant 416 Années, depuis sa *Consécration*. Anno Mundi 3416. 588 avant J.-C.

Ses Guerres terminées et la Paix générale proclamée, Nabuchodonosor, en effet, inclina son Cœur vers l'*Architecture* et devint le GRAND-MAITRE MAÇON ; comme il avait capturé précédemment les ingénieux Artistes de Judée et d'autres Pays conquis, il éleva vraiment le plus grand Edifice de la Terre, même les Murs et la Cité*, les Palais et Jardins Suspendus, le Pont et le Temple de BABYLONE ; et ce fut la Troisième *des Sept Merveilles* du Monde : mais combien inférieure, dans la sublime Perfection de la *Maçonnerie*, au saint, aimable et charmant *Temple de DIEU* ! Comme les *prisonniers Juifs* étaient d'une utilité spéciale à NABUCHODONOSOR pour ses glorieuses Constructions, ils furent ainsi attachés à la besogne ; cela leur permit de conserver leur grande Habilité en Maçonnerie, et les rendit fort capables de reconstruire le saint Temple et la Cité de SALEM sur leurs anciennes Fondations.

* 87 Pieds d'épaisseur, 350 Pieds de Hauteur et 480 Furlongs de Circonférence, soit 60 Milles britanniques (plus de 96 km), le tout dans un carré exact de 15 Milles de côté (24 km), bâti en grandes Briques scellées au moyen de ce dur Bitume de la Vieille Vallée de Shinar. Il y avait 100 Portes de Bronze, soit 25 par côté, et 250 Tours dont la Hauteur dépassait celle des Murs de 10 Pieds.

Des 25 Portes mentionnées sur chaque Côté, 25 Rues partaient en droite Ligne soit en tout 50 Rues dont chacune avait 15 Milles de longueur (24 km), avec quatre demi-Rues près des Murs ; chacune de celles-ci avait 200 Pieds de largeur (60 m), alors que les Rues elles-mêmes en avaient 150 (45 m). Ainsi, toute la Cité était coupée en 676 Carrés dont chacun avait un Périmètre de 2 Milles 1/4 (3.620 m.) ; tout autour, il y avait des Maisons de trois ou quatre Etages, bien décorées et pourvues de Cours, Jardins, etc. Un bras de l'Euphrate en traversait le Centre du Nord au Sud, et sur le Fleuve, au Cœur de la Cité, on avait construit un Pont majestueux d'un Furlong de longueur (200 m) et trente Pieds de largeur (9 m). Un Art merveilleux avait suppléé au Manque de Fondations dans le Fleuve. Aux deux extrémités de ce Pont se dressaient deux Palais magnifiques : à l'Est, sur un Terrain de quatre Carrés, le Vieux Palais, Séjour des anciens Rois ; et à l'Ouest, le Nouveau Palais bâti par Nabuchodonosor sur un Terrain de neuf Carrés, avec des Jardins Suspendus (tant célébrés des Grecs). Les Arbres les plus élevés y pouvaient croître comme dans la Campagne. Etablis dans un Carré de 400 Pieds de côté (120 m.), ces Jardins s'élevaient en Terrasses ; ils étaient soutenus par de vastes Arches édifiées les unes au-dessus des autres, et la plus haute Terrasse atteignait le Haut des Murs de la Cité avec un curieux Aqueduc servant à arroser l'ensemble des Jardins. Sur le Côté Est du Fleuve se dressait la Vieille Babel améliorée du côté Ouest, il y avait la Cité Nouvelle, beaucoup plus grande que l'Ancienne, et construite de façon à surpasser la vieille Ninive, bien qu'elle n'eut jamais la moitié autant d'habitants. Les Bords du Fleuve étaient revêtus de Brique ; aussi épais que les Murs de la Cité, ils étaient ainsi revêtus sur vingt Milles de long (32 km) ; c'est-à-dire sur quinze Milles (24 km) à l'intérieur de la Cité, et deux Milles et demi (4 km) au-dessous et au-dessus, ce qui conservait l'Eau à l'intérieur du Canal. Chaque Rue traversant le Fleuve avait une Porte d'airain qui descendait jusqu'à l'Eau sur les deux Rives. A l'Ouest de la Cité s'étendait un prodigieux Lac de 160 Milles de pourtour (256 km), relié au Fleuve par un Canal pour empêcher les Inondations d'Été.

Dans l'Ancienne Cité se trouvait la Vieille Tour de BABEL, établie sur une fondation carrée d'un demi-Mille de Pourtour (804 m). Elle se composait de huit Tours carrées bâties l'une sur l'autre. A l'extérieur, des marches, tout autour, permettaient d'accéder d l'observatoire du Sommet (600 Pieds de Haut, soit 19 de plus que la plus haute Pyramide) (180 m et 5 m 70) ; c'est ainsi qu'ils devinrent les premiers Astronomes. Dans les Salles de la Grande Tour aux Toits voûtés supportés par des Colonnes de 75 Pieds de haut (22 m 50), ils célébrèrent le Culte idolâtre de leur Dieu BELUS jusqu'à ce que le puissant Monarque-Maçon édifiât autour du vieux Monument un Temple de deux Furlongs de côté (400 m), soit un Mille de Pourtour. Il y plaça les Trophées sacrés du Temple de SALOMON, et l'image d'or de 90 Pieds (27 m) qu'il avait consacrée dans les Plaines de Dura. On avait gardé également dans la Tour, jusque-là, beaucoup d'autres Images d'Or et de nombreux objets précieux ; le tout, saisi plus tard par XERXÈS, atteignait une valeur dépassant 21 Millions de livres Sterling.

Quand tout fut terminé, le Roi NABUCHODONOSOR se promena en grand Apparat dans ses Jardins suspendus d'où il contemplait toute la Cité, et il se glorifia fièrement de son Œuvre puissante, disant : “ Ceci n'est-il point la grande Babylone, que j'ai bâtie comme Maison du Royaume, par la Puissance de ma Force et pour l'Honneur de ma Majesté ? ” Mais son Orgueil fut aussitôt réprimé par une Voix du Ciel, et il fut puni de Folie brutale durant sept Ans jusqu'à ce qu'il glorifiât le Dieu du Ciel, l'omnipotent Architecte de l'Univers. Il publia ainsi un Décret dans tout son Empire, et mourut l'année suivante avant que sa grande BABYLONE fût habitée un peu moins qu'à moitié (bien qu'il eut réduit plusieurs Nations en captivité pour cela). Elle ne fut jamais complètement habitée car, 24 Ans après sa Mort, le GRAND CYRUS en fit la conquête et transporta le Trône à Shushan, en PERSE.

Ce qui fut ordonné par l'Édit ou Décret du GRAND CYRUS à qui Dieu avait inspiré l'exaltation et ce Décret. CYRUS institua ZERUBBABEL Fils de Salathiel (de la Branche de David par Nathan, Frère de Salomon dont la Royale Famille était maintenant éteinte), Chef, ou Prince de Captivité, et Conducteur des Juifs et Israélites retournant à *Jérusalem*. Ils commencèrent à établir les Fondations du SECOND TEMPLE, et l'auraient achevé bientôt si CYRUS avait vécu ; mais ils posèrent enfin la Pierre finale dans la 6e Année de DARIUS *Roi de Perse*, Anno Mundi 3489 515 avant J.-C. et le Temple fut consacré dans la Joie et les nombreux grands Sacrifices, par ZERUBBABEL Prince et *Maître-Maçon* Général- des *Juifs* 20 Ans environ après le Décret du *Grand Cyrus*. Ce Temple de ZERUBBABEL était bien loin derrière *le Temple de Salomon*. Il n'était pas aussi richement orné d'Or, de Diamants et de toutes sortes de Pierres précieuses, il ne contenait pas non plus le *Shechinah* et les saintes Reliques de Moïse Mais il fut cependant érigé exactement sur les Fondations du *Temple de Salomon* et d'après son Modèle, et ce fut l'Edifice le plus régulier, le plus symétrique et le plus glorieux du Monde entier : les Ennemis des *Juifs* en ont ainsi souvent témoigné, et ils l'ont reconnu.

L'ART ROYAL fut enfin amené en **Grèce**, dont les Habitants ne nous ont laissé aucune Trace de tels Progrès en Maçonnerie avant le *Temple de Salomon**. En effet, leurs plus anciens Monuments : la Citadelle d'*Athènes*, le *Parthénon* ou Temple de *Minerve*, les Temples de *Thésée* et de *Jupiter Olympien* ou les *Portiques* et *Forums* les *Théâtres*, *Gymnases* et *Salles* publiques, les curieux *Ponts*, les régulières *Fortifications*, les puissants *Bâtiments* de Guerre et majestueux *Palais*, tout cela fut construit après le Temple de *Salomon* et même, pour la plupart, après le Temple de *Zerubbabel*.

On ne trouve pas non plus que les GRECS aient atteint une Connaissance considérable en *Géométrie* avant le Grand *Thalès Milésius* ce Philosophe qui mourut sous le règne de *Bellshazzar*, ou avant l'Epoque de la Captivité Juive Anno Mundi 3457. 547 avant J.-C. Mais son Disciple, le Très Grand PYTHAGORE, se révéla l'Auteur de la 47e *Proposition* du premier Livre d'*Euclide* et si cela est dûment observé, c'est le Fondement de toute Maçonnerie, sacrée, civile et militaire.**

A cette Epoque, les Peuples d'*Asie Mineure* encouragèrent largement les Maçons à construire toutes sortes de somptueux Bâtiments. L'un d'eux, qu'il ne faut pas oublier, est habituellement reconnu comme la Quatrième *des Sept Merveilles* du Monde : il s'agit du Mausolée ou Tombeau de *Mausolus*, Roi de *Caria* (entre la *Lycia* et la *Jonia*), à Halicarnassus, sur le flanc du Mont *Taurus* en ce Royaume. Il fut érigé sur l'Ordre d'ARTÉMISE, sa-Veuve éplorée, en Témoignage splendide de son Amour pour lui. Il était fait d'un Marbre curieux, avait 4II Pieds de Pourtour (123 m) et 25 Cubes de haut ; entouré de 26 *Colonnes* des plus célèbres *Sculptures*, il était ouvert de tous côtés ; avec des Arches larges de 73 Pieds (22 m). Anno Mundi 3652. 352 avant J.-C. Il fut l'œuvre des quatre *principaux Maîtres-Maçons* et *Graveurs* de cette Epoque, c'est-à-dire : *Scopas* pour le côté Est, *Leochares* pour l'Ouest, *Briax* pour le Nord, et *Timotheus* pour le côté Sud.

* *Les Grecs, longtemps dégénérés dans la Barbarie, oublièrent leur Habileté première en Maçonnerie — celle que leurs Ancêtres avaient apportée d'Assyrie — par leurs fréquents Mélanges avec d'autres Nations barbares, leurs mutuelles Invasions et leurs Guerres sanglantes. Mais à la longue, grâce aux Voyages et aux Relations avec les Asiatiques et les Egyptiens, ils revivifièrent leur Savoir en Géométrie et Maçonnerie tout ensemble: mais très peu de Grecs eurent l'Honneur de posséder ce Savoir.*

** PYTHAGORE voyagea en Egypte l'année de la mort de Thalès ; il y vécut 22 Ans parmi les Prêtres et devint expert en Géométrie et dans toute la Science Egyptienne, jusqu'à ce qu'il fût capturé par Cambyses Roi de Perse, et envoyé à Babylone. Anno Mundi 3479 525 avant J.-C.

Là, il eut beaucoup de relations avec les Mages Chaldéens et les savants JUIFS Babyloniens, auxquels il emprunta le grand savoir qui le rendit très célèbre en Grèce et en Italie, où, plus tard, il prospéra et mourut. Anno Mundi 3498. 506 avant J.-C. Alors, Mordecai était Premier Ministre d'Etat du Roi Anashuerus de Perse, dix Ans après que le Temple de ZERUBBABEL fut achevé.

Mais après PYTHAGORE, la *Géométrie* devint l'étude chérie de la Grèce où naquirent beaucoup de savants Philosophes. Certains inventèrent diverses Propositions, ou Eléments de *Géométrie*, et les réduisirent à l'usage des Arts Mécaniques*. Il est hors de doute que la Maçonnerie marcha du même pas que la Géométrie, ou plutôt la suivit toujours en Progrès proportionnés et graduels, jusqu'à ce que le merveilleux Euclide de Tyr fût célèbre à Alexandrie. Anno Mundi 3700 304 avant J.-C.

Rassemblant les Eléments épars de la *Géométrie*, il les condensa en une Méthode qui n'a jamais été démentie jusqu'ici (et c'est ce qui a rendu son Nom célèbre à jamais). Cela se fit sous le Patronage de PTOLOMÉE, Fils de *Lagus*, Roi d'Egypte, l'un des successeurs immédiats d'*Alexandre le Grand*.

Comme la noble Science commençait à être enseignée plus méthodiquement, l'*Art Royal* en fut d'autant plus généralement estimé et perfectionné chez les Grecs, et ceux-ci parvinrent finalement à la même Habilité et la même Magnificence que leurs Maîtres *Asiatiques* et Egyptiens.

En Egypte, le Roi qui suivit — PTOLOMÉE PHILADELPHÉ fut un grand Artisan du Progrès des Arts libéraux et de toutes les Connaissances utiles. Il rassembla la plus grande Bibliothèque de la Terre, et fit, le premier, traduire en Grec l'*Ancien Testament* (du moins le *Pentateuque*). Il devint un excellent *Architecte* et Maître-Maçon GÉNÉRAL ; entre autres grands Edifices, il fit ériger la célèbre TOUR de PHAROS**, Cinquième des *Sept Merveilles* du Monde. Anno Mundi 3748 251 avant J.-C.

On peut croire sans peine que les *Nations Africaines*, même sur la *Côte Atlantique*, imitèrent bientôt l'Egypte en de tels Progrès ; mais l'Histoire nous fait ici défaut, et il n'y a pas de Voyageurs qui soient encouragés à rechercher les Vestiges précieux de la Maçonnerie en ces Nations autrefois renommées.

Il ne faudrait pas oublier non plus la *savante Ile* de Sicile où s'illustra le prodigieux Géomètre Archimède***. Il fut malheureusement massacré lorsque *Syracuse* fut prise par *Marcellus* général Romain. Anno Mundi 3792. 212 avant J.-C.

C'est de *Sicile*, en effet, aussi bien que de *Grèce*, d'*Egypte* et d'*Asie* que les anciens Romains apprirent à la fois la SCIENCE et l'ART : ce qu'ils en connaissaient auparavant était ou médiocre ou irrégulier. Mais à mesure qu'ils soumettaient les Nations, ils firent de grandes Découvertes en ces deux choses ; et en Hommes sages, ils capturèrent, non les Peuples eux-mêmes, mais les Arts et les Sciences, en emmenant à Rome les plus éminents Professeurs et Praticiens. Rome devint ainsi le *Centre* du *Savoir* aussi bien que du Pouvoir impérial, jusqu'à ce qu'elle atteignît le *Zénith* de sa Gloire sous CÉSAR- AUGUSTE Anno Mundi 4004 (sous le Règne duquel naquit le MESSIE de *Dieu*, le grand *Architecte* de l'Église). Celui-ci imposa la Tranquillité au Monde en proclamant la Paix universelle. Il encouragea énormément les Artistes habiles élevés dans la Liberté Romaine et leurs savants Disciples et Elèves — en particulier le grand VITRUVIUS, Père de tous les vrais Architectes jusqu'à ce Jour.

* Ou empruntèrent aux autres Nations leurs prétendues Inventions ; tels Anaxagore, Énopide, Briso, Antipho, Démocrite, Hippocrate et Théodore Cyrenæus, ce Maître du divin PLATON, qui développa la Géométrie, et publia l'Art Analytique. Il sortit de cette Académie de nombreux Hommes qui dispersèrent leur Savoir vers des Régions lointaines ; tels Leodamus, Theætetus, Archytas, Leon, Eudoxus, Menaichmus et Xénocrate, ce Maître d'Aristote. Citons encore Eudémus, Théophraste, Aristæus, Isidorus, Hysicles et bien d'autres encore.

** Elle se trouvait sur une Ile près d'Alexandrie, à l'une des Bouches du Nil. De Hauteur merveilleuse et du Travail le plus curieux, construite dans le plus beau Marbre, elle coûta 800 Talents, soit environ 480.000 Couronnes. le Maître-d'Œuvre sous le Roi fut Sistratus, très ingénieux Maçon. Elle fut plus tard fort admirée de Jules César, bon Juge de la plupart des Choses (quoique plutôt versé en Politique et en Art de la Guerre). La Tour était destinée à servir d'Eclairage pour le Port d'Alexandrie, et c'est pourquoi les Tours de la Méditerranée furent souvent appelées Phares. Certains, cependant, mentionnent comme Cinquième Merveille le grand Obélisque de Sémiramis, de 150 Pieds de Hauteur ((45 m) et 24 Pieds carrés de Base, soit 60 Pieds de Pourtour au Sol ; c'était une Pierre entière se dressant en Pyramide ; on l'avait amenée d'Arménie à Babylone à l'Époque du Siège de Troie, si l'on en croit du moins l'Histoire de SÉMIRAMIS.

*** ERATOSTHÈNE et CONON étaient alors célèbres en Grèce. L'excellent APOLLONIUS de Perga leur succéda ; et bien d'autres encore, avant la Naissance du Christ et qui furent, sinon Maçons effectifs du moins bons Géomètres : ils étudiaient la Géométrie, qui est la Base solide de la Maçonnerie, et sa Règle.

On peut donc croire raisonnablement que le glorieux AUGUSTE *devint Grand-Maître* de la Loge de Rome. Outre sa protection à l'égard de *Vitruvius* il augmenta beaucoup le Bien-être des *Compagnons*, ce qu'on peut constater dans les nombreux Edifices de son Règne : leurs Vestiges sont les Modèles et Critères de la *vraie Maçonnerie* pour tous les Temps à venir, comme ils sont réellement aussi un Epitomé de l'Architecture *Asiatique, Egyptienne, Grecque* et *Sicilienne*. On a souvent donné à cela le nom de *STYLE* Augustin, et l'on ne peut plus maintenant qu'essayer seulement d'imiter : car on n'est pas encore arrivé à la même Perfection.

Les *vieilles Archives* des Maçons font de larges Allusions aux *Loges* dès le Commencement du Monde dans les Pays civilisés, surtout en Temps de Paix ; alors, les Pouvoirs Civils — qui haïssaient la Tyrannie et l'Esclavage — laissèrent un libre Essor au brillant et libre Génie de leurs heureux Sujets. A cette époque, en effet, les Maçons, bien plus que les autres Artistes, étaient les Favoris des Grands ; ils lurent indispensables pour les grandes Entreprises utilisant toutes sortes de Matériaux, non seulement la Pierre, la Brique, le Bois, le Plâtre, mais aussi l'Étoffe ou les Peaux, ou quoi que ce fût qu'on employât pour les Tentes ou les diverses sortes d'Architecture.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les Peintres, comme les *Statuaires** furent toujours considérés à l'égal des bons Maçons, tout autant que les Bâisseurs, *Tailleurs de Pierre, Maçons, Charpentiers, Menuisiers Fabricants de Tentes*, et beaucoup d'autres Artisans qu'on pourrait nommer et qui travaillent selon la *Géométrie* et les Règles de la *Construction*. Pourtant, depuis HIRAM-ABIF, personne n'a été aussi renommé pour son Habilité en tous Travaux de Maçonnerie. Mais en voilà assez sur le sujet.

* *Les Anciens pensaient en effet - et non sans de bonnes Raisons—que les Règles des belles Proportions en Construction étaient copiées ou prises d'après les Proportions du Corps naturel. Il s'ensuit que PHIDIAS est considéré comme l'un des anciens Maçons, pour avoir érigé la Statue de la Déesse Némésis, à Rhamnus ; celle-ci avait 10 Cubes de haut. Celle de Minerve, à Athènes, était haute de 26 et celle de JUPITER OLYMPIEN, assis en son Temple d'Achaïa (entre les Cités d'Elis et de Pisa), était faite d'innombrables petites pièces de Porphyre. Elle était si grandiose et si proportionnée qu'elle fut considérée comme l'une des Sept Merveilles. Le célèbre COLOSSE de Rhodes en fut une autre, et la plus grande Statue qui fût jamais érigée ; faite de Métal et dédiée au SOLEIL, elle avait 70 Cubes de haut et semblait de loin une grande Tour à l'entrée d'un Port assez vaste pour les plus grands Vaisseaux sous Voiles. Elle fut construite en 12 Ans par CARÈS, célèbre Maçon et Statuaire de Sicyon, et Disciple du grand Lysippus de la même Confrérie. Ce puissant COLOSSE se dressa durant 56 Ans et fut renversé par un Tremblement de Terre. Cette Merveille du Monde, gisante et ruinée, resta ainsi jusqu'en l'année 600 où le Sultan d'Egypte la fit emporter comme Relique et cela fit le chargement de 900 Chameaux.*

Chez les **Païens**, la Maçonnerie était considérée avec grande Estime et Vénération, tandis que la noble Science de *Géométrie** était dûment cultivée, avant aussi bien qu'après le Règne d'*Auguste* et même jusqu'au Cinquième Siècle de l'*Ère Chrétienne*. Alors que l'*Empire Romain* prospérait en sa Gloire, l'Art Royal fut soigneusement propagé, même jusqu'à l'*Ultime Thulé* ; et une *Loge* fut organisée dans presque toutes les Garnisons *Romaines*. Elles communiquèrent ainsi généreusement leur *Habilitété* dans les régions nord et ouest de l'*Europe*. Celles-ci étaient restées barbares jusqu'à la *Conquête Romaine*, mais on ne saurait dire avec certitude si cet état dura longtemps. En effet, certains pensent qu'on trouve dans certaines parties de l'Europe quelques *Vestiges* de bonne Maçonnerie datant d'avant cette *Période*, et que cela montre l'*Habilitété* originale des premières Colonies. Il s'agit des *Monuments Celtiques* érigés par les anciens *Gaulois* et les anciens *Bretons* (qui étaient une Colonie des *Celtes*), et bien longtemps avant que les *Romains* n'envahissent cette Ile**.

Mais lorsque GOTHES et VANDALES (qui n'avaient jamais été conquis par les *Romains*) inondèrent l'EMPIRE ROMAIN comme un Déluge général, leur Rage guerrière et leur grossière Ignorance leur fit détruire complètement beaucoup des plus beaux Edifices. Ils en mutilèrent d'autres, et peu leur échappèrent. De même, les Nations *Asiatiques* et *Africaines* subirent la même Calamité lors des Conquêtes des MAHOMÉTANS, dont le grand Dessein est uniquement de convertir le Monde par l'Épée et le Feu, au lieu de cultiver les Arts et les Sciences.

Ainsi, dès le Déclin de l'*Empire Romain*, lorsque les *Garnisons Britanniques* furent épuisées, Anno Domini 448. les anciens BRETONS invitèrent les ANGLAIS et d'autres BAS-SAXONS à venir les aider à lutter contre les SCOTS et les PICTES. Ils soumièrent finalement la partie Sud de cette Ile, qu'ils nommèrent Angleterre ou Terre des *Angles*. Ceux-ci, parents des *Goths* ou plutôt d'une branche des *Vandales*, avaient les mêmes dispositions guerrières ; en Païens ignorants, ils n'encouragèrent que la Guerre jusqu'à ce qu'ils fussent devenus Chrétiens, et regrettèrent alors, et trop tard, l'Ignorance de leurs Pères et la grande Perte de la *Maçonnerie Romaine* : mais ils ne savaient pas de quelle façon réparer cette Perte.

Devenus cependant un *Peuple libre* (ainsi que l'attestent les vieilles Lois *Saxonnes*), et ayant des Dispositions pour la Maçonnerie, ils se mirent bientôt à imiter*** *Asiatiques Grecs* et *Romains* en organisant des Loges et en encourageant les Maçons.

* Par Menelaus, Claudius, Ptolémée (qui fut aussi le Prince des Astronomes), Plutarque, Eutocius (qui énumère les Inventions de Philo, Dioclès, Nicomède, Sphorus et Heron le savant Mécanicien) ; par Ktesibius aussi, Inventeur des Pompes (célébré par Vitruvius, Prochus, Pliny et Athanæus) et Geminus — comparé par certains à Euclide, et aussi par Diophantus, Nicomachus, Serenus, Prochus, Pappus, Theon, etc. : tous Géomètres et illustres Adeptes des Arts Mécaniques.

** Dans les Colonies Romaines, les autochtones pouvaient être d'abord éduqués à construire Ponts et Citadelles, ou autres Fortifications nécessaires. Plus tard, quand la Conquête avait amené la Paix, la Liberté et l'Abondance, les Aborigènes imitèrent bientôt leurs Conquêteurs instruits et civilisés en Maçonnerie : ils avaient alors le Loisir et les Aptitudes pour édifier des Monuments magnifiques. Qui plus est, même les Gens ingénieux des Nations voisines non conquises apprirent beaucoup des Garnisons Romaines en Temps de Paix et de Relations normales ; ils devinrent des émules de la Gloire Romaine, et furent reconnaissants à la Conquête de les tirer de leur ancienne Ignorance et de leurs Préjugés lorsqu'ils commencèrent à apprécier l'Art Royal.

*** Il est hors de doute que plusieurs Rois Saxons et Ecossais, avec de nombreux membres de l'Aristocratie, de la petite Noblesse et du Haut-Clergé, devinrent les Grands-Maîtres de ces Loges primitives et qu'ils furent animés du Zèle puissant qui inspirait alors la construction des magnifiques Temples Chrétiens. Ce Zèle les incita aussi à rechercher les Lois, Règlements, Charges, Us et Coutumes des anciennes Loges, et dont la plus grande partie devait être conservée par la Tradition. Il est fort probable que tout cela passa, à certaine Epoque, des Parties des Iles Britanniques non soumises aux Saxons, aux autres Régions. Les Saxons s'intéressèrent plus à cela qu'à la Renaissance de la Géométrie et de la Maçonnerie Romaine. De même, au cours des Ages, beaucoup ont été plus curieux et soucieux des Lois, Formes et Usages de leurs Sociétés respectives, que des ARTS et SCIENCES s'y rapportant.

Mais ni ce qui était communiqué ni la Manière de le faire, ne peuvent se transmettre par écrit : et personne, en vérité, ne pourrait comprendre cela sans la Clé du Compagnon.

Ils furent instruits, non seulement par les fidèles Traditions et les précieux *Vestiges* des BRETONS, mais même par les Princes étrangers dans les Domaines desquels l'*Art Royal* avait été préservé de la *Ruine Gothique*. En particulier, CHARLES MARTEL, Roi de France, Il mourut en l'Anno Domini 741, qui, selon les anciennes Archives des Maçons, envoya en Angleterre plusieurs Artisans experts et savants *Architectes*, à la demande des Rois Saxons. De sorte que pendant l'*Heptarchie*, l'*Architecture Gothique* fut autant encouragée ici que dans les autres Pays Chrétiens.

Les nombreuses Invasions des DANOIS, Anno Domini 832, causèrent la Perte de beaucoup d'Archives ; mais cependant, aux Epoques de Trêve ou de Paix, cela n'entrava guère la bonne Besogne, bien qu'elle ne fût point faite selon le *Style Augustin* Par ailleurs, les grosses Dépenses ainsi occasionnées, et les curieuses *Inventions* des Artistes pour suppléer à l'*Habileté Romaine* (et ils faisaient cela de leur mieux), démontrent leur Estime et leur Amour pour l'*Art Royal*; et tout cela a rendu vénérables les Édifices GOTHIQUES bien qu'ils ne puissent être imités par ceux qui apprécient l'ancienne *Architecture*.

Lorsque *Saxons* et *Danois* eurent été soumis par les NORMANDS, Anno Domini 1066, les Guerres finirent et la Paix fut proclamée ; alors, la Maçonnerie *Gothique* fut encouragée, même sous le Règne du *Conquérant** et de son Fils, le Roi WILLIAM *Rufus* qui fit bâtir *Westminster-Hall* — peut-être la plus vaste Salle de la Terre.

Ni les Guerres des *Barons*, ni les nombreuses Guerres sanglantes des *Rois Normands* successifs et de leurs Branches querelleuses, n'entravèrent beaucoup les plus hauts et somptueux Édifices de cette Epoque. Ils furent élevés par le *Haut-Clergé* (celui-ci, qui jouissait de gros Revenus, pouvait aisément supporter la Dépense), et aussi par la Couronne. On sait, en effet, que le Roi EDOUARD III avait un Officier appelé le Franc-Maçon du Roi ou le *Géomètre-Général* des Bâtiments ; il se nommait HENRY YEVELE, vers l'Anno Domini 1362, et fut employé par le Roi à bâtir plusieurs Abbayes et la CHAPELLE ST-STÉPHANE de Westminster. C'est là que la Maison des Communes a constitué à présent le Parlement.

Mais pour l'instruction plus poussée des *Candidats* et des jeunes Frères, il est certaine Archive des Francs Maçons, écrite sous le Règne du Roi EDOUARD IV Vers l'Anno Domini 1475. de la Branche Normande, et qui donne le compte rendu suivant :

Bien que les anciennes Archives de la Fraternité en Angleterre aient été en grande partie détruites ou perdues durant les Guerres des Saxons et Danois, le Roi ATHELSTAN cependant (petit-fils du Roi ALFRED le Grand, puissant Architecte), premier Roi Sacré en Angleterre, Vers l'Anno Domini 930. et qui traduisit la Sainte Bible en langue saxonne, ramena dans le Pays le Calme et la Paix. Il édifia beaucoup de grands Monuments et encouragea de nombreux Maçons de France qu'il nomma Surveillants Ils apportèrent avec eux les Charges et Règlements des Loges, conservés depuis l'Époque Romaine, et cela décida aussi le Roi à perfectionner la Constitution des Loges Anglaises selon le modèle étranger, et à augmenter le Salaire des Maçons Opératifs.

Le plus jeune Fils dudit Roi, le Prince EDWIN, apprit la Maçonnerie, et assumait les Obligations d'un Maître-Maçon en raison de l'Amour qu'il éprouvait pour cet Ordre et les honorables Principes sur lesquels il est fondé. Il acquit une libre Charte du Roi Athelstan son Père, pour que les Maçons eussent une Correction (ainsi qu'on disait autrefois) ou une Liberté, un Droit de se régler eux-mêmes, de pourvoir à tout ennui, et de tenir une Communication ou Assemblée Générale annuelle.

En conséquence, le Prince EDWIN invita tous les Maçons du Royaume à se joindre à lui en une Congrégation à York. Ils y vinrent et formèrent une Loge Générale dont il fut le Grand-Maître. Comme ils avaient apporté avec eux tous les Ecrits et Archives existants (certains en Grec, d'autres en Latin, en Français, ou autres Langues, l'Assemblée utilisa ces documents pour établir la CONSTITUTION et les Charges d'une Loge Anglaise, et rédigea une Loi devant être maintenue et observée dans tous les Temps à venir ; elle prescrivit aussi un bon Salaire pour les Maçons Opératifs, etc.

* Guillaume le Conquérant, bâtit la Tour de LONDRES et beaucoup de Châteaux Forts, dans le Pays, ainsi que plusieurs Edifices religieux. Cet exemple fut suivi par la Noblesse et le Clergé, particulièrement par Roger de Montgomery, comte d'Arundel ; par l'Archevêque d'York, l'Evêque de Durham et GUNDULPH Evêque de Rochester, savant Architecte.

Par la suite, les Loges furent plus fréquentes. Avec l'accord des SEIGNEURS du Royaume (car la plupart des Grands étaient alors Maçons), le Très Vénérable Maître et les Compagnons prescrivirent que lors de l'Admission d'un Frère, la Constitution serait lue désormais, ainsi que les Charges annexées, par le Vénérable ou le Surveillant. De même, ceux qui devaient être admis comme Maîtres-Maçons ou Maîtres-d'œuvre seraient désormais éprouvés pour qu'on sut s'ils étaient capables d'Habilité à servir leurs Seigneurs respectifs ; et cela, aussi bien le plus bas que le plus élevé pour l'Honneur et le Culte de l'Art indiqué plus haut, et pour le Profit de leurs Seigneurs — c'est-à-dire, ceux qui les employaient et payaient leurs Services et leurs Voyages.“

Outre beaucoup d'autres choses, ladite Archive ajoute :
*"Ces Obligations et Lois des FRANCS-MAÇONS ont été vues et étudiées par notre feu Souverain, le Roi Henry VI, et par les Seigneurs de son honorable Conseil qui les ont approuvées et les ont déclarées très bonnes et dignes d'être respectées, parce qu'elles ont été tirées et recueillies des Archives de l'ancien Temps“.**

Disons maintenant que dans la troisième Année du Règne dudit Roi *Henry VI* (alors un Enfant d'environ quatre Ans), le Parlement fit une Loi qui ne concernait que les *Maçons opératifs*. Ceux-ci, contrairement aux Statuts des Travailleurs, s'étaient en effet confédérés, non pour travailler, mais pour défendre leurs propres Prix et Salaires ; et comme on supposait que de tels Accords étaient faits lors des *Loges Générales* (nommées, dans la Loi, *CHAPITRES* et *CONGRÉGATIONS* de *MAÇONS*), on jugea donc expédient de brandir ladite Loi contre lesdites *Congrégations***. Cependant, lorsque ledit *Roi Henry VI* fut parvenu à l'âge d'homme, les Maçons déposèrent devant lui et ses *Seigneurs* les *Archives* et *Charges* citées plus haut. Il est évident que ceux-ci les examinèrent et les approuvèrent solennellement comme bonnes, et dignes d'être maintenues. Qui plus est, ledit *Roi* et ses *Seigneurs* durent sans doute se faire admettre parmi les *Francs-Maçons* avant que de pouvoir faire un tel Examen des *Archives* ; et durant ce Règne, et avant les Troubles du *Roi Henry*, les Maçons furent grandement encouragés.

* On lit dans un autre Manuscrit plus ancien : “ *Lorsque le Maître et les Surveillants se réunissaient en Loge, si besoin était, le Shérif du Comté, ou le Maire de la Cité, ou le Syndic de la Ville dans laquelle se tient la Congrégation, devait être fait Compagnon et Associé du Maître pour l'aider contre les Rebelles et soutenir les Droits du Royaume.*

" Il était prescrit aux Apprentis, dès leur admission, de ne pas être des Voleurs ou les Soutiens des Voleurs ; ils devaient voyager honnêtement pour leur Salaire, aimer leurs Compagnons comme eux-mêmes, et demeurer fidèles au Roi d'Angleterre, au Royaume et à la Loge.

" Lors de ces Congrégations, on devait rechercher si un Maître ou Compagnon n'avait point contrevenu à l'un des Articles sur lesquels tous étaient d'accord. Si le coupable, dûment cité à comparaître se montrait Rebelle et ne se présentait pas, la Loge décidait alors son abjuration (ou Exclusion) de la Maçonnerie, et lui interdisait l'exercice de son Art ; et s'il était accusé de persister, le Shérif du Comté l'emprisonnait et confiait tous ses Biens à la garde du Roi jusqu'à ce qu'il fut gracie'. C'est principalement dans ce but que se tenaient les Congrégations ; et ainsi, le plus humble comme le plus élevé étaient vraiment traités avec Justice dans l'Art indiqué plus haut, et cela dans tout le Royaume d'Angleterre.

" Amen, qu'il en soit ainsi ! ”

** Tertio Henrici Sexti, Cap. I. An. Dom. 1425.

Titre : Les Maçons ne doivent pas se grouper en Chapitres et Congrégations.

“Attendu que par les Congrégations et Confédérations annuelles faites par les Maçons dans leurs Assemblées Générales, la bonne Marche et l'Effet des Statuts des Travailleurs sont ouvertement violés et brisés, en Subversion de la Loi et au grand Dommage de toutes les Communes, notre Souverain Seigneur le Roi, voulant en ce Cas apporter Remède, par l'avis et l'assentiment cités plus haut, et la Requête spéciale des Communes, a ordonné et décidé que tels Chapitres et Congrégations ne seront plus tenus désormais. Et si telles Assemblées sont encore tenues, ceux qui font assembler et tenir Chapitres et Congrégations, s'ils en sont convaincus, seront jugés comme Férons ; et que les autres Maçons qui viennent à tels Chapitres et Congrégations seront punis d'emprisonnement en leurs Corps et frappés d'amende et Rançon selon la Volonté du Roi.

Co. Inst. 3. p. 99”.

On n'a d'ailleurs aucun exemple de mise à exécution de cette Loi, ni pendant aucun autre Règne suivant, et les Maçons n'en fréquentèrent pas moins les *Loges*. Ils ne pensèrent jamais non plus qu'il valût la peine d'utiliser leurs *nobles et éminents Frères* pour faire abroger ladite Loi : les Maçons opératifs indépendants de la Loge méprisent en effet semblables Combinaisons, et les autres libres-maçons ne songent en aucune façon à offenser les Statuts des Travailleurs*.

Les Rois d'ÉCOSSE encouragèrent beaucoup l'*Art Royal* depuis les Temps les plus anciens jusqu'à l'*Union* des Couronnes ; on le constate d'après les Vestiges des glorieux Edifices de cet *ancien* Royaume et par les *Loges* qui s'y sont tenues sans Interruption durant plusieurs centaines d'Années. Leurs Archives et Traditions attestent le grand Respect de ces Rois pour cette honorable Confrérie, qui donna toujours la pleine Evidence de son Amour et de sa Loyauté ; c'est de là que provient le vieux Toast des Maçons *Ecossais* : DIEU BÉNISSE LE ROI ET LE MÉTIER !

L'Exemple royal était d'ailleurs suivi par l'Aristocratie la petite *Noblesse* et le *Clergé* d'ÉCOSSE qui s'unissaient en tout dans l'Intérêt de l'Ordre et de la Fraternité. Les Rois furent souvent les *Grands-Maîtres* jusqu'à ce que les *Maçons* d'ÉCOSSE pussent, entre autres choses, désigner un *Grand-Maître* et un *Grand-Surveillant* qui reçurent leur Salaire de la Couronne et la Reconnaissance de tout *Nouveau Frère* entrant dans le Royaume. Ils étaient chargés, non seulement de régler les Différends pouvant se produire entre les Frères, mais aussi d'écouter et finalement juger toutes Controverses entre *Maçons* et *Seigneurs*, de punir les Maçons s'ils le méritaient, et d'obliger chacun à une Décision équitable. En cas d'absence du *Grand-Maître* (qui était toujours de noble naissance), le *Grand Surveillant* présidait les Audiences. Ce Privilège subsista jusqu'aux Guerres Civiles 1640 ;

(38) mais il est maintenant désuet, et ne peut non plus être bien rétabli jusqu'à ce que le *Roi* devienne un *Maçon*, 1707 car il ne fut pas réellement exercé à l'*Union* des Royaumes.

Pourtant, le grand Intérêt pris par les ÉCOSSAIS à l'égard de la vraie Maçonnerie se révéla plus tard très utile à l'ANGLETERRE. En effet, la savante et magnanime Reine ELIZABETH — qui encouragea cependant d'autres Arts — découragea celui-ci. Comme elle n'était qu'une *Femme*, elle ne pouvait être reçue dans la *Franc-Maçonnerie* ; cependant, comme d'autres Femmes célèbres (telles *Sémiramis* et *Artémise*), elle eût pu employer beaucoup les Maçons**.

* *Cette Loi fut faite à une Epoque d'Ignorance où le vrai Savoir était un Crime, et la Géométrie condamnée pour Conjuración ; mais elle ne saurait déroger à l'Honneur de l'ancienne Fraternité, dont il est bien évident qu'elle n'aurait jamais encouragé une telle Conspiration chez les Frères opératifs. Mais l'on croit, selon la Tradition, que les Membres du Parlement étaient alors très influencés par le Clergé illettré, dont les Membres n'étaient point Maçons acceptés, ne comprenaient pas l'Architecture comme le Clergé des Epoques antérieures, et avaient généralement mauvaise Opinion de cette Confrérie — mais qui prétendaient cependant avoir le Droit indéniable de connaître tous ses Secrets par la Vertu de la Confession auriculaire. Comme les Maçons ne confessaient jamais quoi que ce fût de la sorte, ledit Clergé était grandement offensé ; il suspecta d'abord les Maçons de Scélératesse, les représenta comme dangereux pour l'État durant la Minorité du Roi, et influença bientôt les Membres du Parlement pour les inciter, à saisir tels Accords supposés des Maçons opératifs, et à faire une Loi qui pourrait paraître refléter le Déshonneur même sur l'ensemble de la Respectable Fraternité, en faveur de laquelle plusieurs Lois avaient été faites, avant et après cette Période."*

** ELIZABETH était jalouse de toute Assemblée de ses Sujets quand elle n'avait pas été dûment informée de leurs Affaires Elle essaya de supprimer la Communication annuelle des Maçons, qu'elle pensait dangereuse pour son Gouvernement. Cependant, comme l'ont transmis les vieux Maçons par Tradition, quand les Gentilshommes mandatés par Sa Majesté se présentèrent avec leurs Troupes à York, le Jour de la Saint-Jean, on les admit dans la Loge ; ils ne firent aucun usage de leurs Armes et firent à la Reine un Compte Rendu fort honorable sur l'ancienne Confrérie. Sa Majesté chassa aussitôt ses Craintes politiques et ses Doutes, et laissa les Maçons tranquilles comme Gens très respectés des Nobles et des Sages de toutes les Nations civilisées. Mais elle se désintéressa de l'Art durant tout son Règne.

A sa mort, le Roi JAMES VI d'Ecosse succéda à la Couronne d'ANGLETERRE. C'était un Roi-Maçon, et il ranima les Loges *Anglaises* ; et comme il était le *Premier* Roi de GRANDE-BRETAGNE, il fut aussi le *Premier* Prince du Monde à relever l'Architecture *Romaine* des Ruines de l'Ignorance *Gothique*.

En effet, après plusieurs Siècles obscurs ou illettrés, dès que se ranimèrent les diverses Branches du Savoir et que la *Géométrie* retrouva son Terrain, les Nations civilisées commencèrent à se rendre compte de la Confusion et de l'Inconvenance des Edifices *Gothiques*. C'est ainsi qu'aux quinzième et seizième Siècles, le STYLE AUGUSTIN renaquit de ses Cendres en *Italie*, avec BRAMANTE, BARBARO, SANSOVINO, SANGALLO, MICHEL-ANGE, RAPHAEL URBIN, JULIO ROMANO, SERGLIO, LABACO, SCAMOZI, VIGNOLA, et bien d'autres brillants *Architectes* ; mais au-dessus de tous, le *Grand* PALLADIO, qui n'a pas encore été vraiment imité en *Italie*, bien qu'il ait été justement rivalisé en *Angleterre* par notre grand *Maître-Maçon* INIGO JONES.

Mais bien que tous les vrais Maçons honorent grandement la Mémoire de ces *Architectes Italiens*, il faut avouer que le *Style Augustin* ne fut restauré par aucune Tête couronnée avant que le Roi JAMES VI d'ÉCOSSE (premier Roi d'Angleterre), ne protégéât ledit glorieux *Inigo Jones*. IL l'employa à construire son Palais Royal de WHITE-HALL, et pendant son Règne sur toute la *Grande-Bretagne*, seule la MAISON DES BANQUETS, première Pièce du Palais, fut construite : et c'est la plus belle Salle de la Terre. L'ingénieur *M. Nicholas Stone* travailla comme *Maître-Maçon* sous la direction de l'Architecte JONES.

A la Mort du Roi, son Fils, le Roi CHARLES Ier - qui était aussi un *Maçon* - protégea également *M. Jones* et eut fermement l'intention de poursuivre le Projet de son Royal Père (WHITE-HALL) selon le Style de *M. Jones* ; mais il en fut malheureusement empêché par les Guerres Civiles*. Anno Domini 1666. Les Guerres terminées et la *Famille Royale* restaurée, il en fut de même pour la vraie *Maçonnerie*, spécialement à propos de la malheureuse Occasion de l'Incendie de LONDRES en l'An 1666. Alors les Maisons de la Cité furent reconstruites davantage selon le Style *Romain*. Le Roi CHARLES II fonda l'actuelle Cathédrale ST-PAUL à *Londres* (la vieille Eglise *Gothique* avait été réduite en Cendres) davantage selon le Style de ST-PIERRE de *Rome*, et fit appel à l'ingénieur Architecte Sir Christopher Wren. Ce Roi fonda aussi son Palais Royal de GREENWICH d'après le Plan de *M. Inigo Jones* (tracé avant sa Mort), et sous la Direction de son Gendre, M. WEB ; c'est maintenant devenu un Hôpital pour les Marins. Il fonda encore *Chelsea-College*, un Hôpital pour les Soldats. A Edimbourg, il fonda et termina son Palais-Royal de HALY-ROOD-HOUSE, selon le Plan et sous la Direction de Sir WILLIAM BRUCE, *Bart.*, Maître des Œuvres Royales d'Ecosse**. Si bien que selon la Tradition des vieux Maçons encore vivants, et à qui l'on peut faire confiance, on a de bonnes raisons de croire que le Roi CHARLES II fut *Franc-Maçon Accepté*, et tout le monde admet qu'il fut un grand Protecteur des *Artisans*.

* *Les Plans et Projets de ce glorieux Edifice sont encore conservés. Les Architectes habiles estiment qu'ils surpassent ceux de tout autre Palais du Monde connu quant à la Symétrie la Fermeté, la Beauté et la Commodité de l'Architecture. En vérité, tous les Plans et Edifices du Maître JONES sont originaux, et l'on voit à première Vue qu'il en fut l'Architecte. Qui plus est, son puissant Génie prévalut sur l'Aristocratie et la Noblesse de toute l'Angleterre : car il fut autant honoré en Ecosse qu'en Angleterre ; et il fit ainsi revivre l'ancien Style de Maçonnerie, trop longtemps négligé. On peut le constater aux nombreux Edifices curieux de cette Epoque ; on peut mentionner ici l'un d'eux le moindre et sans doute le plus beau la célèbre PORTE du Jardin Physique d'OXFORD, édifié par HENRY DANVERS, COMTE DE DANBY. Cette si curieuse Pièce de Maçonnerie (qui coûta bien des centaines de Livres à Sa Seigneurie) est aussi remarquable que tout ce qui a été déjà ou sera construit ; elle porte sur le Devant l'Inscription suivante :*

GLORIÆ DEI OPTIMI MAXIMI, HONORI CAROLI REGIS, IN USUM ACADEMIÆ ET REPUBLICÆ, ANNO 1632.

HENRICUS COMES DANBY.

** *C'était un ancien Palais-Royal et rebâti selon le Style Augustin ; il était si net que d'après les Juges compétents, il a été réputé la plus belle Maison appartenant à la Couronne. Bien qu'il ne soit pas très grand, il est 2 la fois magnifique et commode, à l'Intérieur comme à l'Extérieur, avec de bons Jardins et un très grand Parc, et il possède toutes autres Accommodations.*

Mais sous le Règne de son Frère, le *Roi* JAMES II, et bien que quelques Edifices *Romains* fussent poursuivis, les *Loges* de *Franco-Maçons* de Londres dégénérèrent beaucoup en Ignorance, parce qu'elles n'étaient plus dûment fréquentées et cultivées. Après la *Révolution*, cependant*, en l'Année 1688, le Roi WILLIAM (pourtant Prince belliqueux), qui avait du Goût pour l'Architecture, poursuivit l'édification des deux célèbres Hôpitaux de *Greenwich* et *Chelsea* ; il édifia aussi la belle partie de son Palais royal de HAMPTON COURT, et fonda et acheva son incomparable Palais de Loo en HOLLANDE, etc. Le brillant Exemple de ce *glorieux Prince* (reconnu par la plupart comme *Franco-Maçon*) influença certainement l'*Aristocratie*, la petite *Noblesse*, les *Riches* et les *Savants* de GRANDE-BRETAGNE, dans leur intérêt pour le *Style Augustin*.

*Suivant le Royal Exemple de son Frère (le Roi Charles II), la Cité de Londres édifia le célèbre Monument à l'endroit où commença le Grand Incendie. Tout entier de solide Pierre, il avait 202 Pieds de Hauteur (61 m), une Colonne de Style Dorique de 15 Pieds de Diamètre (4,5 m), avec un curieux Escalier au centre en Marbre noir et, au sommet, un Balcon de Fer (assez semblables à ceux de Trajan et Antoninus à ROME). De là, on pouvait contempler la Cité et les Faubourgs ; et c'est la plus haute Colonne qu'on connaisse sur la Terre. Son Piédestal a 21 Pieds carrés et 40 Pieds de Hauteur, et le Fronton en est décoré des plus ingénieux Emblèmes en Bas Relief, œuvre de M. Gabriel Cibber, le célèbre Sculpteur ; sur les côtés, il y a des Inscriptions en Latin. Commencé en 1671, il fût achevé en 1677.

En son Temps, la Société des MERCHANT ADVENTURERS (Aventuriers Commerçants) rebâtit la ROYAL EXCHANGE de Londres (Bourse des Valeurs) pour remplacer celle qui avait été détruite par l'Incendie. Ce fut fait tout en Pierre, selon le Style Romain, et ce fut le plus bel Edifice de ce genre en Europe, avec la Statue du Roi (d'une Ressemblance frappante) en Marbre blanc, au milieu de la Place (œuvre du célèbre Maître-Sculpteur et Statuaire, M. GRINLIN GIBBONS, justement admiré dans toute l'Europe, et qui égalait, s'il ne les dépassait pas, les plus célèbres Maîtres Italiens). Sur le Piédestal de la Statue, il y a l'Inscription suivante :

CAROLO II,
CÆSARI BRITANNICO,
PATRIÆ PATRI,
REGUM OPTIMO,
CLEMENTISSIMO AUGUSTIS S I MO ,
GENERIS HUMANI DEECIJS,
PACIS EUROPÆ ARBITRO,
MARIUM DOMINO AC VINDICE,
SOCIETAS MERCATORUM
ADVENTUR. ANGELÆ.
QUÆ, PER CCCC
JAM PROPÆ ANNOS,
REGIA BENIGNITATE FLORET,
FIDEI INTEMERATÆ
ET GRATITUDINIS ÆTERNÆ,
Hoc TESTIMONIUM,
VENERABUNDA POSUIT,
ANNO SALUTIS HUMANÆ
MDCLXXXIV.

A CHARLES II,
EMPEREUR DE BRETAGNE,
PÈRE DE SON PAYS,
LE PLUS CLÉMENT
ET LE PLUS AUGUSTE DES ROIS,
DÉLICE DU GENRE HUMAIN,
ARBITRE
DE EA PAIX DE L'EUROPE,
COMMANDEUR
ET SOUVERAIN DES MERS,
LA SOCIÉTÉ DES
\$ AVENTURIERS COMMERÇANTS
D'ANGLETERRE,
QUI, DURANT
PRÈS DE CCCC ANS,
PROSPÈRE PAR FAVEUR ROYALE,
D'INÉBRANLABLE LOYAUTÉ
ET ÉTERNELLE GRATITUDE,
CE TÉMOIGNAGE,
ÉRIGÉ EN VÉNÉRATION,
L'ANNÉE DU SALUT
MDCLXXXIV.

N'oublions pas non plus le célèbre THEATRE D'OXFORD, édifié par l'Archevêque SHELDON et à ses Frais, pendant le Règne de ce Roi. IL fut conçu et dirigé, entre autres Ouvrages, par Sir Christopher Wren, Architecte d' Roi, et il est justement admiré des Curieux. Citons aussi le MUSÉE qui y est adjoint, beau bâtiment érigé à la Charge de la célèbre UNIVERSITÉ où l'on a édifié depuis plusieurs autres Bâtimens Romains comme Trinity-College Chappel, Allhallows Church à High-Street, Peckwater-Square à Christchurch College, la nouvelle Imprimerie, et tout le Collège de la Reine : tout cela reconstruit par les généreuses Donations de quelques éminents Bienfaiteurs, et grâce à l'Esprit public, la Vigilance et la Fidélité des Chefs des Collèges, qui ont eu en général un Goût réel pour l'Architecture Romaine.

La savante UNIVERSITÉ de CAMBRIDGE — qui n'a point bénéficié de telles généreuses Donations—ne possède pas autant de beaux Edifices ; mais elle a deux des Batiments les plus curieux et les plus excellents d'Angleterre, dans ce genre ; l'un est un Bâtiment Gothique, KING S COLLEGE CHAPPEL (à moins qu'on n'excepte King Henry VII Chappel à l'Abbaye de Westminster), l'autre est un Edifice de Style Romain, TRINITY-COBLEGE LIBRARY.

On le constate au grand Nombre de curieux Edifices construits dans tout le Royaume. En effet, dans la Neuvième Année du Règne de notre défunte *Souveraine* la REINE ANNE, Sa MAJESTÉ et le *Parlement* furent d'accord pour ériger, d'après une Loi, 50 nouvelles Eglises *paroissiales* à *Londres*, *Westminster* et les *Faubourgs*. La REINE avait accordé une Commission à plusieurs des Ministres de l'État aux principaux Nobles, aux grands *Gentilshommes* et aux *Citoyens* éminents, aux deux *Archevêques*, à plusieurs *Evêques* et *Dignitaires du Clergé*, pour faire exécuter la Loi. Ils ordonnèrent que lesdites *Nouvelles Eglises* fussent bâties selon l'ancien *Style Romain*, comme on peut le constater d'après celles qui sont déjà construites. Les honorables *Commissaires* actuels, qui ont le même bon Jugement en Architecture, poursuivent maintenant le même louable *grand Plan*, et font revivre l'ancien *Style*, sur l'Ordre et avec l'Appui et l'Encouragement de Sa *Majesté* actuelle, le ROI GEORGE, qui accepta aussi gracieusement de poser la *première Pierre* des Fondations de Son Eglise Paroissiale de ST-MARTIN *in campis*. Cela fut fait à l'Angle Sud-Est, par *Procuration* de Sa *Majesté* pour l'Epoque, par l'actuel Evêque de Salisbury, et la Construction se poursuit actuellement, robuste, vaste et belle, aux frais des Paroissiens*.

**L'Evêque de Salisbury alla en Procession ordonnée, bien accompagné. Il posa d'aplomb la première Pierre et lui donna deux ou trois Coups avec un Maillet; là-dessus, les Trompettes sonnèrent, et une Foule considérable poussa de bruyantes Clameurs de Joie lorsque Sa Seigneurie déposa sur la Pierre une Bourse de 100 Guinées comme Présent de Sa Majesté à l'Usage des Artisans. Dans la Pierre de Fondation, on grava l'Inscription suivante et on y fixa une Feuille de Plomb :*

D. S.
 SERENISSIMUS REX GEORGIUS,
 PER DEPUTATUM SUUM,
 REVERENDUM ADMODUM
 IN CHRISTO PATREM,
 RICHARDUM EPISCOPUM
 SALISBURIENSEM'
 SUMMUM SUUM
 ELEEMOSYNARIUM,
 ADSISTENTE (REGIS JUSSU)
 DOMINO THO. HEWETT
 EQU. AUR.,
 ÆDIFICIORUM
 REGIORUM CURATORE,
 PRINCIPALI,
 PRIMUM HUIUS ECCLESIE
 LAPIDEM,
 POSUIT,
 MARTII. 19° ANNO DOMINI 1721,
 ANNOQUE REGNI SUI OCTAVO

CONSACRÉE A DIEU,
 SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ
 LE ROI GEORGE,
 PAR SON MANDATAIRE,
 LE TRÈS RÉVÉREND PÈRE
 EN JÉSUS-CHRIST,
 RICHARD, SEIGNEUR ÉVÊQUE
 DE SALISBURY,
 CHEF AUMONIER
 DE SA MAJESTÉ,
 ASSISTÉ
 (SUR ORDRE DE SA MAJESTÉ),
 PAR SIR THOMAS HEWETT,
 CHEVALIER
 DES BATIMENTS ROYAUX
 DE SA MAJESTÉ,
 SURVEILLANT PRINCIPAL,
 LA PREMIÈRE PIERRE
 DE CETTE ÉGLISE,
 POSÉE
 CE 19 MARS,
 ANNÉE DU SEIGNEUR 1721
 EN LA HUITIÈME ANNÉE
 DE SON RÈGNE.

En résumé, il faudrait beaucoup de gros Volumes pour contenir les nombreux et splendides Exemples de la *puissante Influence* de la Maçonnerie depuis la Création, à toutes les Epoquees et dans toutes les Nations, tels qu'ils pourraient être recueillis par Historiens et Voyageurs. C'est surtout dans les Parties du Monde où les *Européens* voyagent et commercent, que l'on découvre ces Vestiges des anciennes *Colonnades*, si grandes, si curieuses et si magnifiques qu'on ne pourra jamais se lamenter assez sur les Dévastations générales des *Goths* et des *Mahométans*. Et l'on doit conclure qu'aucun *Art* ne fut jamais aussi encouragé que celui-ci, et qu'en vérité aucun autre n'est aussi largement utile au Genre Humain*.

Qui plus est, on pourrait démontrer, si nécessaire, que les Sociétés ou Ordres de CHEVALERIE *Guerrière*, comme les Ordres *Religieux*, empruntèrent par la suite à notre *ancienne Fraternité* beaucoup d'usages solennels. En effet, aucun d'eux ne fut mieux institué ou plus décemment installé, aucun n'observa plus saintement ses *Lois* et *Charges* que ne l'ont fait les *Maçons* Acceptés. Au cours des Siècles, et en tous Pays, ils ont maintenu et propagé leurs Intérêts d'une façon qui leur est particulière et que ne saurait pénétrer — quoique cela ait été souvent tenté — le plus *Rusé* ou le plus *Savant*. Eux savent se reconnaître mutuellement et s'aimer, même sans le Secours du Langage, ou même s'ils sont de Langues différents.

Maintenant, les NATIONS BRITANNIQUES *Nées-Libres* sont dégagées des Guerres civiles et étrangères ; elles jouissent des bons Fruits de la Paix et de la Liberté. Elles ont récemment satisfait beaucoup leur heureux Génie pour la Maçonnerie de toute sorte, et revivifié les languissantes Loges de Londres, cette belle *Métropole* prospère aussi bien que d'autres Régions, et possèdent plusieurs précieuses Loges particulières qui ont une *Réunion* trimestrielle et une *grande Assemblée* annuelle. A ces Réunions, les *Formes* et *Usages* de la plus ancienne et respectable Fraternité sont largement et sagement propagés, l'*Art Royal* dûment cultivé, et le Ciment de la Fraternité bien préservé. Si bien que toute l'*Organisation* ressemble à une Arche bien construite : plusieurs *Nobles* et *Gentilshommes* du meilleur Rang, avec des *Membres du Clergé* et des *Savants* de diverses Professions et Dénominations, nous ont rejoints franchement, et ont accepté de se soumettre aux *Obligations* d'un *Maçon Libre et Accepté*. Ils en portent les *Signes* sous l'autorité de notre actuel précieux *Grand-Maître*, le Très Noble PRINCE John, Duc de MONTAGUE.

*Il serait interminable d'énumérer et de décrire les nombreux curieux Edifices Romains, rien qu'en Grande-Bretagne, et qui furent érigés depuis la Restauration de la Maçonnerie Romaine. Outre ceux qui ont été déjà cités, mentionnons encore ceux qui suivent :

<i>La Maison de la REINE</i> , à Greenwich	<i>Appartient à la Couronne</i>
<i>La grande Galerie</i> à Somerset-Gardens	<i>La Couronne.</i>
Gunnersbury-House, près de Brentford (Middlesex)	<i>Au Duc de Queensbury.</i>
Lindsay-House, à Lincoln's Inn-Fields	<i>Au Duc d'Ancaster.</i>
York-Stairs (Tamise) à York-Buildings	
Église St-Paul, Covent-Garden, avec son glorieux Portique	
Bâtiment et Place, Covent-Garden	<i>Au Duc de Bedford.</i>
Château de Wilton (Wiltshire)	<i>Au Comte de Pembroke.</i>
Château -Ashby (Northamptonshire)	<i>Au Comte de Strafford.</i>
Parc de Stoke (<i>in ditto</i>)	<i>A M. Arundel, Esq.</i>
Maison -Wing (Bedfordshire)	<i>A l'Hon. Wm. Stanhope, Esq.</i>
Maison-Chevening (Kent)	<i>Au Comte Stanhope.</i>
Ambrose-Bury (Wiltshire)	<i>A Lord Carleton.</i>

Tous furent conçus par l'incomparable INIGO JONES, et la plupart dirigés par lui ou par son Beau-Fils, M. Web, selon les Plans de M. Jones.

Voici par ailleurs d'autres Edifices érigés par d'autres Architectes inspirés du même heureux Génie :

Bow-Church Steeple de Cheapside (<i>le clocher</i>)	<i>Construit par Sir Chr. Wren.</i>
Maison Hotham à Beverley (Yorkshire)	<i>Sir Charles Hotham, Bart.</i>
Maison Melvin à Fise	<i>Comte de Levin.</i>
Maison Longleate (Wiltshire)	<i>Vicomte Weymouth.</i>
Maison Chesterlee-Street (Comté de Durham)	<i>John Hedworth, Esq.</i>
Maison Montague (Bloomsbury, Londres)	<i>Duc de Montague.</i>
Château Drumlanrig (Nithsdaleshire)	<i>Duc de Queensbury.</i>
Château Howard (Yorkshire)	<i>Comte de Carlisle.</i>
Maison Stainborough (<i>in ditto</i>)	<i>Comte de Strafford.</i>
Château Hopton (Linlithgowshire)	<i>Comte de Hopton.</i>
Château Blenheim (Woodstock, Oxfordshire)	<i>Duc de Marlborough</i>
Château Chatsworth (Derbyshire)	<i>Duc de Devonshire.</i>
Palais de Hammlton (Clydsdaleshire)	<i>Duc de Hammlton.</i>

Maison Wanstead à Epping-Forest (Essex)	Lord Castlemain.
Parc Duncomb (Yorkshire)	Thomas Duncomb, <i>Esq.</i>
Château Mereworth (Kent)	Hon. John Fanc, <i>Esq.</i>
Maison Sterling (<i>près du</i> Château de Sterling)	Duc d'Argyle.
Maison Kinross (Kinrossshire)	Sir William Bruce, <i>Bart.</i>
Château Stourton (Wiltshire)	Henry Hoar, <i>Esq.</i>
Maison Willbury (<i>in ditto</i>)	William Benson, <i>Esq.</i>
Château Bute (<i>Ile de Bute</i>)	Comte de Bute.
Maison Walpole (<i>près de</i> Lin Regis) (Norfolk)	Hon. Rob. Walpole, <i>Esq.</i>
Burlington-House (Piccadilly), St-James Westminster	Comte de Burlington.
Dortoir de King's School (Westminster)	La Couronne.
Parc Tottenham (Wiltshire)	Lord Bruce.

Ces trois derniers ont été conçus et dirigés par le Comte de BURLINGTON, qui tend assez bien (s'il ne l'est déjà) à devenir le meilleur Architecte d'Angleterre. On croit que Sa Seigneurie a l'intention de publier les précieux Ouvrages de M. Inigo Jones, pour le Perfectionnement des autres Architectes.

On pourrait citer d'autres Ouvrages du même Style Romain, et encore beaucoup plus qui en sont une Imitation (bien qu'on ne puisse les classer à quelque Style particulier). Ce sont des Edifices majestueux, beaux et commodes en dépit des Fautes de plusieurs de leurs Architectes. Outre les somptueux et vénérables Edifices Gothiques, qui sont innombrables (Cathédrales, Eglises Paroissiales, Chapelles, Ponts, anciens Palais des Rois, Nobles, Evêques et Gentilshommes) et bien connus des Voyageurs et de ceux qui étudient l'Histoire des Comtés et les anciens Monuments des grandes Familles, on peut retrouver de nombreux Edifices de Style Romain dans VITRUVIUS BRITANNICUS, l'ingénieux ouvrage de M. Campbell, Architecte.

Et si le Goût de la vraie Maçonnerie ancienne prévaut quelque Temps chez les Nobles, Gentilshommes et Savants (comme il est probable qu'il prévaudra), notre Ile deviendra MAITRESSE de la Terre en ce qui concerne les Plans, le Dessin et la Direction ; elle sera capable d'instruire toutes les autres Nations en tout ce qui concerne l'ART ROYAL.

OBLIGATIONS D'UN FRANC-MAÇON

EXTRAITES

Des anciennes ARCHIVES des LOGES d'Outre-mer, et de celles *d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, pour l'Usage des *Loges* de LONDRES

A LIRE

Lors de l'admission de NOUVEAUX FRÈRES, OU quand le
VÉNÉRABLE l'ordonnera

Titres généraux

- I. DIEU et de la RELIGION.
- II. Du MAGISTRAT CIVIL (suprême et subalterne).
- III. Des LOGES.
- IV. Des VÉNÉRABLES, Surveillants, Compagnons et Apprentis.
- V. De la Direction du Métier pendant les Travaux.
- VI. De la TENUE, c'est-à-dire :
 - 1° Dans la Loge quand elle est *constituée* ;
 - 2° Quand la Loge est fermée et que les *Frères* ne sont pas partis ;
 - 3° Quand les Frères se réunissent sans *Etrangers*, mais pas en *Loge* ;
 - 4° En Présence *d'Etrangers non Maçons* ;
 - 5° A la *Maison* et dans le *Voisinage* ;
 - 6° Envers un *Frère inconnu*.

I. Concernant DIEU et la RELIGION

Un *Maçon* est obligé, par sa Condition, d'obéir à la *Loi* morale ; et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais un Athée stupide, ni un Libertin irréligieux. Mais bien qu'aux Temps anciens les Maçons fussent tenus en tout Pays d'appartenir à la Religion de ce Pays ou de cette Nation, quelle qu'elle fût, on estime cependant, maintenant, plus convenable de ne leur imposer que cette Religion sur laquelle tous les Hommes sont d'accord, et de les laisser libres de leurs Opinions particulières : c'est-à-dire, être des *Hommes bons et loyaux, ou Hommes d'Honneur et de Probité*, quelles que soient les Dénominations et Croyances qui puissent les distinguer. Ainsi, la Maçonnerie devient le *Centre d'Union* et le Moyen de promouvoir la véritable Amitié entre des Personnes qui eussent dû rester perpétuellement séparées.

II. DU MAGISTRAT CIVIL (*suprême et subalterne*)

Un *Maçon* est pour les Pouvoirs Civils un paisible sujet, où qu'il réside ou travaille, et ne doit jamais être impliqué dans des Complots et Conspirations contre la Paix et le Bien-Etre de la Nation, ni se conduire irrespectueusement à l'égard des Magistrats subalternes. Alors que la Guerre, l'Effusion de Sang et la Confusion ont toujours nui à la Maçonnerie, les anciens Rois et Princes ont toujours été fort enclins à encourager les Artisans à cause de leur Calme et leur *Loyauté*. C'est ainsi qu'ils répondirent pratiquement aux Chicanes de leurs Adversaires et servirent l'Honneur de la Confrérie, qui a toujours prospéré en Temps de Paix. Si bien que si un Frère se rebellait contre l'État, il ne doit pas être soutenu dans sa Rébellion, bien qu'il puisse être cependant pris en pitié comme un Homme malheureux ; et s'il n'est convaincu d'aucun autre Crime, la loyale Fraternité doit désavouer sa Rébellion, mais ne doit point porter Ombrage au Gouvernement du moment ni lui donner un Motif de Jalousie politique. On ne peut l'exclure de la *Loge* et ses Relations avec elle demeurent imprescriptibles.

III. Des LOGES

Une Loge est un endroit où s'assemblent et travaillent les Maçons. Il s'ensuit que cette Assemblée, ou société de maçons dament organisée, est nommée LOGE, et chaque Frère doit appartenir à l'une d'elles ; et se soumettre à ses Statuts et aux RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX. Elle est soit particulière soit générale, et sera d'autant mieux comprise qu'elle sera fréquentée, et selon les Règlements de la Loge Générale ou Grande Loge, annexés ci-après. Aux Temps anciens, aucun Martre ou Compagnon ne pouvaient s'en absenter, surtout s'ils étaient avertis d'avoir à y venir, sans encourir une sévère Censure, à moins qu'il n'apparût au Vénérable et aux Surveillants que seule la Nécessité les en avait empêchés.

Les Personnes admises comme Membres d'une *Loge* doivent être des Hommes bons et loyaux, nés libres, et d'un Age mûr et discret, ni Serfs, ni Femmes, ni Hommes immoraux et scandaleux, mais de bonne Réputation.

IV. Des MAITRES (Vénérables), Surveillants, Compagnons et Apprentis

Tout Avancement parmi les *Maçons* n'est fondé que sur la Valeur réelle et le seul Mérite personnel, afin que les *Seigneurs* soient bien servis, les Frères non humiliés, et que *l'Ordre Royal* ne soit point méprisé. En conséquence, aucun *Vénérable* ou *Surveillant* n'est choisi pour l'Ancienneté, mais pour son Mérite. Il est impossible de décrire ces Choses par écrit, et chaque Frère doit jouer son Rôle et apprendre tout cela d'une manière particulière à *cette Confrérie*. Seuls les *Candidats* peuvent savoir qu'aucun *Vénérable* ne saurait prendre un *Apprenti* s'il n'a pour lui un Emploi suffisant, et à condition qu'il soit un Jeune Homme accompli : Il ne doit avoir aucune Mutilation ou Défaut en son Corps qui puissent le rendre incapable d'apprendre *l'Art* ou de servir le Seigneur de son *Vénérable*, d'être initié comme *Frère*, puis, le moment venu, comme *Compagnon*, lorsqu'il a servi tel Nombre d'Années prescrit par la Coutume du Pays. Il doit aussi descendre de Parents honnêtes, pour qu'ainsi il puisse atteindre —lorsqu'il sera autrement qualifié— à l'Honneur d'être SURVEILLANT, puis *Vénérable* de la *Loge*, puis *Grand-Surveillant*, et enfin, selon son Mérite, GRAND-MATTRE de toutes les *Loges*.

Aucun Frère ne peut être SURVEILLANT n'a fait son devoir comme *Compagnon*, ni VÉNÉRABLE s'il n'a rempli les fonctions de *Surveillant* ; de même, il ne peut être GRAND-SURVEILLANT s'il n'a été *Vénérable* d'une *Loge*, ni Grand-Maître s'il n'a été Compagnon avant son Election. Il lui faut être aussi de noble naissance, ou *Gentilhomme* de la meilleure Sorte, ou quelque *Savant* éminent, ou quelque délicat *Architecte* ou autre *Artiste*. Il doit descendre de Parents honnêtes, et avoir, de l'Avis des *Loges*, un Mérite exceptionnellement grand. Pour assurer un meilleur, plus facile et plus honorable Exercice de ses Fonctions, le *Grand-Maître* a le Pouvoir de choisir son propre GRAND-MAITRE ADJOINT ; celui-ci doit être alors, ou avoir été précédemment, *Vénérable* d'une *Loge* particulière ; il a le Privilège d'agir en tout comme le ferait le GRAND MAITRE, son *Chef*, à moins que ledit *Chef* ne soit présent ou n'ait exprimé son Autorité par Lettre.

Ces Dirigeants et Gouverneurs, *suprême* et *subalterne*, de l'ancienne *Loge*, doivent être obéis en leurs Offices respectifs par tous les Frères, selon les *Charges* et *Règlements* anciens, et avec Humilité, Révérence, Affection et Empressement.

V. De la Direction du MÉTIER pendant les Travaux

Tous les *Maçons* doivent travailler aux Jours ouvrables pour pouvoir vivre honorablement aux *Jours de Fête* ; et le Temps désigné par la Loi ou le pays, ou confirmé par la Tradition, doit être observé.

Le plus expert des Compagnons doit être choisi ou nommé *Maître (Vénérable)* ou Contremaître des Travaux du *Seigneur*, et ceux qui travaillent sous sa direction doivent l'appeler MAITRE. Les *Artisans* doivent éviter tout écart de Langage, et ne pas se donner mutuellement des Noms désobligeants, mais *Frère ou Compagnon*. Ils doivent se conduire avec courtoisie à l'intérieur et à l'extérieur de la *Loge*.

Parce que le *Vénérable* se sait capable d'Habilitété, il doit entreprendre les Travaux du *Seigneur*, aussi raisonnablement que possible, et administrer loyalement ses Biens comme s'ils étaient les siens. Il ne doit point donner à aucun Frère ou *Apprenti* un Salaire plus élevé que celui qu'il mérite réellement.

Comme le *Vénérable* et les *Maçons* reçoivent justement leur salaire, ils doivent être fidèles au Seigneur et achever honnêtement leurs Travaux, qu'ils soient à la Tâche ou à la Journée. Ils ne doivent pas mettre à la Tâche les Travaux qu'il est d'usage de faire à la Journée.

Personne ne doit éprouver d'Envie pour la Prospérité d'un Frère, ni le supplanter ou le chasser de son Travail s'il est capable de l'achever pour lui : aucun Homme ne saurait terminer la Besogne d'un autre pour le Profit du *Seigneur*, s'il ne connaît à fond les Projets et Plans de celui qui l'a commencée.

Quand un *Compagnon* est choisi comme *Surveillant* des Travaux sous la direction du *Maître*, il doit être loyal aussi bien envers le *Vénérable* que les *Compagnons*. En l'absence du *Maître*, il doit diriger les Travaux avec soin et pour le Profit du *Seigneur*, et ses Frères doivent lui obéir.

Tous les *Maçons* employés doivent recevoir humblement leur Salaire, sans Murmurer ou se révolter, et ne doivent pas abandonner le *Vénérable* avant la fin des Travaux.

Un *jeune* Frère doit être instruit dans les Travaux, pour éviter le gaspillage des Matériaux par manque de Jugement, et pour accroître et maintenir *l'Amour Fraternel*.

Tous les Outils employés aux Travaux doivent être approuvés par la Grande-Loge.

Aucun *Travailleur* ne doit être employé aux Travaux proprement dits de la *Maçonnerie*, et les Francs-Maçons ne doivent pas travailler avec ceux qui ne sont point *libres*, sauf Nécessité urgente. De même, ils ne doivent pas instruire les *Travailleurs* et *Maçons non acceptés*, comme ils le feraient pour un *Frère ou Compagnon*.

VI. DE LA TENUE, C'est-à-dire :

1° Dans la **Loge** quand elle est **Constituée**

On ne doit pas tenir de Comités privés ou de Conversations séparées, sans Autorisation du *Vénérable*, et l'on ne doit parler de quoi que ce soit d'impertinent ou inconvenant, ni interrompre le *Vénérable* ou les *Surveillants*, ou quelque Frère parlant au *Vénérable*. On ne doit point se conduire de façon plaisante ou comique lorsque la *Loge* est occupée à des choses sérieuses et solennelles ni user d'un Langage inconvenant, sous quelque Prétexte que ce soit. Il faut au contraire montrer une Déférence correcte envers le *Vénérable*, les *Surveillants* et *Compagnons*, et l'on doit les honorer.

Si une Plainte quelconque est déposée, le Frère déclaré coupable doit se soumettre au Jugement et à la Décision de la *Loge*, où se trouvent les Juges convenables et compétents pour toutes les Controverses de ce Genre. Il peut toutefois se pourvoir en *Appel* devant la GRANDE-LOGE ; mais c'est à la *Loge* qu'il doit s'adresser, à moins que cela ne nuise aux Travaux du *Seigneur* : en ce Cas, il peut être procédé à un Renvoi particulier. Mais on ne doit jamais faire appel à la Loi pour ce qui concerne la *Maçonnerie*, sans Nécessité absolue et évidente pour la *Loge*.

2° *Quand la LOGE est fermée et que les Frères ne sont pas partis*

On peut s'amuser d'une Gaieté innocente en se traitant mutuellement selon ses Moyens ; mais il faut éviter tous Excès, ne forcer aucun Frère à manger ou à boire au-delà de son Goût, ni l'empêcher de partir lorsque ses Obligations l'appellent. On ne doit faire ni dire rien de choquant ou qui puisse interdire une Conversation *aisée et libre* : cela détruirait notre Harmonie, et ferait échouer nos louables Dessesins. En conséquence, aucune Dispute ou Querelle privée ne doit franchir la Porte de la *Loge*, et bien moins encore toutes Querelles à propos de *Religion*, de *Nations*, de *Politique d'État*. En tant que *Maçons*, nous n'appartenons qu'à la *Religion Universelle* citée plus haut ; nous sommes aussi de toutes les *Nations*, *Langues*, *Parentés* et *Langages*, et nous sommes résolument opposés à **Toute politique**, parce qu'elle n'a encore jamais contribué au Bien-Etre de la *Loge*, ni ne le fera jamais. Cette *Obligation* a toujours été strictement imposée et observée, spécialement depuis la *Réforme* en GRANDE-BRETAGNE, ou Dissidence et Séparation de nos Pays d'avec la *Communion* de ROME.

3° *Quand les Frères se réunissent sans Etrangers, mais pas en Loge*

On doit se saluer réciproquement d'une manière courtoise, ainsi que cela sera enseigné, en s'appelant l'un l'autre *Frère*. Il faut se donner de mutuelles Instructions si l'on juge la chose utile, mais sans être aperçu ou entendu, et sans abuser l'un de l'autre ou déroger au Respect qui est dû à tout Frère (même à un non-Maçon). En effet, tous les *Maçons* sont comme des *Frères* sur le même *Niveau*, mais cependant la *Maçonnerie* ne prend à un Homme aucun des Honneurs qu'il a déjà ; au contraire, elle lui en ajoute d'autres, surtout s'il a bien mérité de la Fraternité : celle-ci doit honorer ceux qui le méritent, et elle évite les *mauvaises Manières*.

4° *En présence d'ETRANGERS non Maçons*

Il faut être prudent dans les Paroles et le Maintien, pour que l'Étranger (*le Profane*) le plus perspicace ne puisse découvrir ou deviner ce qu'il n'est pas convenable de lui communiquer. Il faut parfois détourner un Entretien, et le conduire avec Prudence pour l'Honneur de la *respectable Confrérie*.

5° *A la Maison et dans le voisinage*

On doit agir comme il convient à un Homme sage et moral. En particulier, on ne doit rien dire des *Affaires* de la *Loge* à sa Famille, ses Amis et Voisins : il suffit de réfléchir sagement sur son propre Honneur et celui de *l'ancienne Confrérie*, pour des Raisons à ne pas mentionner ici. Quand les Travaux de la *Loge* sont terminés, il faut aussi songer à sa Santé et ne pas s'attarder trop longtemps loin de la Maison ; de même, il faut éviter la Gloutonnerie et l'ivrognerie, ce qui ferait négliger la Famille et la blesserait, et rendrait également impropre aux Travaux.

6° *Envers un Frère inconnu*

On doit l'examiner avec Prudence et selon la Méthode indiquée par la Circonspection, de manière à n'être point abusé par un ignorant *Imposteur*, qu'il conviendrait de rejeter avec Mépris et Dérision, et à qui il faudrait se garder de donner les moindres Signes de Reconnaissance.

Mais si l'on découvre qu'il est un vrai et authentique *Frère*, il faut le respecter en conséquence ; et s'il est dans le besoin, on doit le soulager si l'on peut le faire, ou alors lui indiquer comment il peut l'être. On doit l'employer quelques Jours, ou alors le recommander pour un emploi. Mais on n'est point tenu d'agir au-delà de

ses Moyens, mais seulement de préférer un pauvre *Frère* (qui est un *Homme bon et loyal*) à tout autre Pauvre dans les mêmes Circonstances.

EN CONCLUSION, on doit observer toutes ces **Obligations**, de même que celles qui seront communiquées d'apôtre *façon*. Il faut cultiver l'AMOUR FRATERNEL, Fondement et Pierre-Angulaire, *Ciment* et *Gloire* de cette ancienne *Confrérie* ; éviter toutes Disputes et Querelles, Médisance et Calomnie, et ne permettre à quiconque de calomnier un honnête Frère, mais le défendre et lui rendre tous bons Offices autant qu'il est possible pour l'Honneur et la Sécurité, sans plus. Si l'un des Frères cause un Préjudice, on doit s'adresser à sa *Loge* ou à celle de l'accusé ; on peut ensuite faire appel à la GRANDE-LOGE, lors de l'*Assemblée Trimestrielle*, puis encore à la GRANDE-LOGE *annuelle*, selon la louable Coutume de nos Prédécesseurs en toutes Nations. Il ne faut jamais laisser prendre à ces choses un *cours légal*, sauf quand le Cas ne peut être tranché d'autre façon ; on doit écouter avec Patience l'Avis honnête et amical du *Vénérable* et des *Compagnons*, s'ils veulent vous éviter d'aller devant la Loi avec des *Etrangers* ou vous inciter à accélérer la Période de toutes les *Instances légales*, de manière que vous puissiez vous - occuper des *Affaires* de la MAÇONNERIE avec d'autant plus d'empressement et de Succès. Quant aux *Frères* ou *Compagnons* en Procès, le *Vénérable* et les Frères doivent leur proposer aimablement leur Médiation, et les Contestants doivent s'y soumettre avec Reconnaissance. Si la Médiation est impraticable, les Frères en dispute doivent alors poursuivre leur *Procès*, sans Colère ni Rancune (pas de la manière commune) ; ils ne doivent rien dire ou faire qui puisse entraver l'*Amour Fraternel* et interdire la continuation des bons Offices. Ainsi, tous peuvent voir la *bénigne Influence* de la MAÇONNERIE, et ce que tous les vrais *Maçons* ont fait depuis le Commencement du *Monde*, et feront jusqu'à la Fin des *Temps*.

Amen, qu'il en soit ainsi.

POST-SCRIPTUM

UN Illustre FRÈRE, érudit en matière légale, a communiqué à l'auteur (pendant l'impression de cette Epreuve) l'opinion du Grand-Juge COKE ; au sujet de la Loi contre les Maçons, 3 Hen. VI, Cap. I., citée dans cet Ouvrage, laquelle Citation l'Auteur a comparée avec l'original, c'est-à-dire :

COKE's Institutes ”, troisième partie, Fol. 99.

“La CAUSE pour laquelle cette Offense fut déclarée Félonie, c'est qu'ainsi la bonne Marche et l'Effet des Statuts des Travailleurs étaient violés et rompus. Or (déclare Mylord COKE), tous les Statuts relatifs aux Travailleurs, avant cette Loi, et auxquels elle se réfère, sont abrogés par le Statut du 5 Eliz. Cap. 4., par lequel la Cause et l'Objet de cette Loi sont enlevés ; en conséquence, ladite Loi est devenue sans Force ni Effet ; car, cessante ratione Legis, cessat ipsa Lex : Et l'accusation de Félonie contre ce Statut doit stipuler que ces Chapitres et Congrégations étaient de nature à violer et rompre la bonne Marche et l'Effet des Statuts des Travailleurs ; ce qui ne peut être allégué maintenant, du fait que lesdits Statuts sont abrogés. En conséquence, cela devrait être supprimé des Charges des Justices de Paix, rédigées par Maître LAMBERT”

Cette Citation confirme la Tradition des *anciens Maçons*, selon laquelle ce très savant JUGE appartient réellement à l'ancienne *Loge* et fut un *Frère Fidèle*.

Règlements Généraux

D'abord compilés par M. GEORGE PAYNE,

anno 1720, lorsqu'il était Grand-Maître, et approuvés par la GRANDE-LOGE, le Jour de St. Jean-Baptiste, Anno 1721, à Stationer's Hall (Londres), lorsque le très noble Prince John, Duc de MONTAGU, fut nommé Grand-Maître à l'unanimité pour l'Année suivante. Il désigna :

JOHN BEAL, M.D., comme son GRAND-MAÎTRE Adjoint.

M. Thomas Morris, junior et M. Josiah Villeneau furent nommés Grands-Surveillants, par la Loge.

A présent, sur l'ordre de notre Très Respectable GRAND-MATRE MONTAGU, l'Auteur de cet Ouvrage a examiné les Règlements, les a réduits aux anciennes Archives et aux Usages immémoriaux de la Confrérie, et les a résumés en cette Méthode nouvelle, avec plusieurs Explications appropriées, à l'Usage des Loges de Londres et environs, et de Westminster.

I. LE Grand-Maître, ou son ADJOINT, a l'Autorité et le Droit, non seulement d'être présent dans toute Loge vraie, mais aussi de présider où qu'il se trouve, avec le Vénérable de la Loge à sa Gauche. Il peut ordonner à ses Grands Surveillants de l'assister ; ceux-ci ne doivent pas agir comme Surveillants dans les Loges particulières, mais en sa Présence et sur son Ordre. Là, en effet, le GRAND-MAITRE peut commander aux Surveillants de cette Loge, ou à tous Frères qu'il lui conviendra, de l'assister et d'agir comme ses surveillants pro tempore.

II. Le VÉNÉRABLE d'une Loge particulière a le Droit et l'Autorité de réunir les Membres de sa Loge en un Chapitre, comme il lui plaît, en cas d'Urgence ou Nécessité, aussi bien que de désigner l'heure et le lieu des réunions usuelles. En cas de Maladie, Décès, ou Absence obligée du Vénérable, le Premier Surveillant doit agir comme Vénérable pro tempore s'il n'y a là aucun Frère présent qui ait été Vénérable de cette Loge précédemment. En effet, l'Autorité du Vénérable absent revient au précédent Vénérable s'il est présent ; celui-ci ne peut néanmoins agir avant que le Premier Surveillant (ou, en son Absence, le Second Surveillant), ait réuni la Loge.

III. Le Vénérable de chaque Loge particulière, ou l'un des *Surveillants*, ou quelque autre Frère de cet Ordre, doit tenir un Registre contenant *le Règlement Intérieur*, les Noms des Membres, avec la Liste de toutes les Loges de la Ville, les Heures et Lieux usuels de leurs Réunions, et tout ce qu'il est convenable d'écrire de leurs Transactions.

IV. Aucune Loge ne doit initier plus de CINQ *nouveaux Frères* à la fois, ni tout Homme de moins de Vingt-Cinq ans, et qui doit être aussi son propre Maître ; à moins, cependant, d'une Dispense du *Grand-Maître* ou de son *Adjoint*.

V. Aucun Homme ne peut être initié ou admis comme Membre d'une Loge particulière, sans notification préalable qui doit être faite un Mois avant à ladite Loge, de façon à permettre toutes Enquêtes convenables sur la Réputation et les Aptitudes du Candidat ; à moins, cependant, de la Dispense précédemment indiquée.

VI. Aucun Homme ne peut être initié comme Frère, ou admis comme Frère dans une Loge particulière, sans le *Consentement unanime de tous les Membres de cette Loge*, présents au moment où le CANDIDAT est proposé ; et leur Consentement doit être demandé formellement par le Vénérable. Les Frères doivent signifier leur Consentement ou Désaccord de leur prudente Manière soit virtuellement, soit de façon formelle, mais avec Unanimité. Ce Privilège naturel n'est d'ailleurs pas sujet à Dispense, car les Membres d'une Loge particulière en sont les meilleurs Juges ; et si un Membre querelleur leur était imposé, cela pourrait gâcher leur Harmonie ou entraver leur Liberté, ou même encore détruire la Loge et la disperser : ce qui doit être évité par tous les Frères bons et loyaux.

VII. Lors de son initiation, tout nouveau Frère doit “ vêtir ” convenablement la *Loge*, c'est-à-dire déposer, devant tous les Frères présents, quelque chose pour le Secours aux Frères indigents ou malheureux ; et le *Candidat* donnera ce qu'il jugera convenable, mais davantage que la petite Redevance prescrite par le

Règlement *Intérieur* de cette Loge particulière. Cela sera confié au *Vénérable*, ou aux *Surveillants*, ou au Trésorier si les Membres ont jugé utile d'en désigner un.

Le Candidat doit également promettre solennellement de se soumettre aux *Constitutions*, *Règlements* et *Obligations*, et à tous autres bons Usages qui peuvent lui être prescrits au Moment et à l'Endroit convenables.

VIII. Aucun Groupe ou Nombre de Frères ne doit se retirer ou séparer de la Loge dans laquelle ils ont été reçus comme Frères, ou admis ensuite comme Membres, à moins que la Loge ne devienne trop nombreuse. Même alors, il faut une Dispense du Grand-Maître ou de son Adjoint. Lorsqu'ils se sont ainsi séparés, ils doivent, soit se réunir aussitôt à telle autre Loge qu'ils le désirent, et avec l'assentiment unanime de ses Membres (*voir ce qui a été prescrit plus haut*), ou bien obtenir une Patente du Grand-Maître pour se grouper et se réunir en une nouvelle Loge.

Si quelque Groupe ou Nombre de Maçons prend l'initiative de former une Loge sans la Patente du Grand-Maître, les Loges régulières ne doivent pas le soutenir, ni considérer ces Maçons comme des bons Frères réunis régulièrement, ni approuver leurs Faits et Gestes; au contraire, elles doivent les traiter comme Rebelles jusqu'à ce qu'ils aient fait amende honorable ainsi qu'en décidera le Grand-Maître en sa Sagesse, et jusqu'à ce qu'il les ait approuvés par sa Patente: et cela doit être signifié aux autres Loges, comme il est de Coutume lorsqu'une nouvelle Loge doit être inscrite dans la Liste des Loges.

IX. Si quelque Frère se conduit mal au point de troubler sa Loge, il doit être dûment admonesté, à deux reprises, par le Vénérable ou les surveillants devant la Loge réunie. S'il n'amende point sa Folie et ne se soumet avec Obéissance au Conseil de ses Frères, s'il réitère ses Offenses à leur égard, alors il sera traité selon le Règlement Intérieur de cette Loge particulière, ou de toute autre façon qu'en décidera l'Assemblée Trimestrielle en sa grande Sagesse ; et un Règlement nouveau en pourra être fait par la suite.

X. Quand la Loge particulière se réunit, la Majorité de ses Membres a le Privilège de donner au Vénérable et aux Surveillants des *Instructions* avant la réunion du *Grand-Chapter (ou Loge)*, lors des trois *Assemblées Trimestrielles* mentionnées ci-après, et aussi de la *Grande-Loge Annuelle*. En effet, le Vénérable et les *Surveillants* sont les *Représentants* de la Loge, et à ce titre, ils sont supposés exprimer son Opinion.

XI. Toutes les *Loges* particulières doivent, autant que possible, observer les mêmes *Usages*, de la sorte, et pour cultiver la bonne Compréhension entre *Franco-Maçons*, quelques Membres de *chaque Loge* seront chargés de visiter les *autres* Loges aussi souvent qu'on le jugera utile.

XII. La **Grande-Loge** consiste en la réunion des *Vénérables* et *Surveillants* de toutes les *Loges* particulières et régulières selon les Archives. Le GRAND-MAITRE la préside, avec son *Adjoint* à sa Gauche, et les *Grands-Surveillants* installés à leurs Places respectives. Elle doit tenir une ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE vers la *Saint Michel*, la *Noël* et *l'Annonciation*, en tout Endroit convenable et tel que le désignera le *Grand-Maître*. Là, aucun Frère ne doit être présent s'il n'est Membre régulier, sauf Dispense ; et s'il est autorisé à y assister, il n'aura pas le droit de Vote ni même celui de donner son Avis, sauf Autorisation accordée sur demande par la *Grande Loge* ; à moins, toutefois, qu'il n'y soit dûment invité par ladite Loge.

Toutes les Affaires doivent être décidées en *Grande-Loge* par une Majorité des Votes (chaque Membre a une Voix, et le *Grand Maître* en a deux), à moins que ladite *Loge* laisse quelque point particulier à la Décision du *Grand-Maitre*, et dans l'intérêt de l'Exécution.

XIII. A ladite *Assemblée Trimestrielle*, tous les Problèmes concernant la *Confrérie* en général, ou les *Loges* particulières, ou les Frères isolés, doivent être discutés et résolus avec calme, posément et mûrement. Là seulement les *Apprentis* peuvent être reçus *Maîtres* et *Compagnons*, sauf Dispense. Là aussi, tous Différends qui ne peuvent être discutés et réglés en privé, ni par une *Loge* particulière, doivent être examinés sérieusement, et résolus. Si quelque *Frère* s'estime lésé par la Décision de ce Tribunal, il peut se pourvoir en Appel devant la *Grande-Loge Annuelle* qui suivra, et sur demande écrite adressée au *Grand-Maître*, ou à son *Adjoint*, ou aux *Grands-Surveillants*.

Là aussi, les *Vénérables* ou les *Surveillants* de toutes les *Loges* particulières doivent apporter et fournir une Liste des Membres qui ont été initiés ou même admis en leurs *Loges* particulières depuis *l'Assemblée* de la *Grande-Loge*. Un Registre doit être tenu par le *Grand-Maître*, ou son *Adjoint*, ou plutôt par quelque Frère que la *Grande-Loge* désignera comme SECRÉTAIRE. En ce Registre seront inscrites toutes les *Loges*, avec leurs

Heures et Lieux habituels de Réunions, les Noms de tous les Membres de chaque *Loge*, et toutes les Affaires de la *Grande-Loge* qu'on jugera convenable d'inscrire.

On devra aussi étudier les Méthodes les plus sages et efficaces pour recueillir l'Argent qui doit être donné, et d'en disposer, qu'il soit remis pour la *Bienfaisance* ou pour le seul Secours aux loyaux Frères tombés dans la Pauvreté ou la Maladie—mais à personne d'autre. Cependant, chaque *Loge* particulière disposera de ses propres Fonds de *Bienfaisance* à l'usage des Frères pauvres et selon son propre *Règlement Intérieur* ; à moins que toutes les *Loges* ne se mettent d'accord (*par un nouveau Règlement*) pour remettre à la GRANDE-LOGE, lors de son *Assemblée Trimestrielle ou Annuelle*, les *Aumônes* recueillies, afin de constituer ainsi un Fonds commun pour un meilleur Secours aux *Frères pauvres*.

On doit nommer aussi un TRÉSORIER, un Frère de bonne Aisance mondaine, qui sera Membre de la *Grande-Loge* en raison de son Office et devra être toujours présent; il aura Pouvoir de proposer quoi que ce soit à la *Grande-Loge*, surtout en ce qui concerne son Office. Tout l'Argent recueilli devra lui être remis pour la *Bienfaisance* ou tout autre Usage de la *Grande-Loge*, et il inscrira le tout en un Registre avec les Utilisations respectives à donner aux diverses Sommes. Il devra les dépenser ou déboursier en vertu de *certain Ordre* signé, ainsi que la *Grande-Loge* le prescrira par la suite en un *nouveau Règlement*. Toutefois, il ne pourra pas voter lors de la désignation d'un *Grand-Maître* ou des *Surveillants*, mais il le pourra dans toute autre Transaction. De même, le *Secrétaire* sera Membre de la *Grande-Loge* en raison de son Office, et pourra voter en toutes circonstances, sauf à l'élection d'un *Grand Maître* ou des *Surveillants*.

Le *Trésorier* et le *Secrétaire* doivent avoir chacun un *Employé* qui doit être Frère et *Compagnon*, mais ne sera jamais Membre de la *Grande-Loge* et ne pourra prendre la parole sans y être autorisé ou invité.

Le *Grand-Maître*, ou son *Adjoint*, doit toujours avoir à sa disposition *Trésorier* et *Secrétaire*, avec les *Employés* et *Registres*, de manière à voir comment vont les Affaires, et savoir ce qu'il est utile de faire en cas d'urgente Nécessité.

Un autre Frère (qui doit être *Compagnon*) doit être mandaté pour surveiller la Porte de la *Grande-Loge* ; mais il n'en sera point Membre. Ces Offices pourront d'ailleurs être expliqués plus longuement dans un *nouveau* lorsque la Nécessité et l'opportunité en apparaîtront davantage que maintenant à la *Confrérie*.

XIV. Si, à toute GRANDE-LOGE, régulière ou occasionnelle, trimestrielle ou annuelle, le **Grand-Maître** et son *Adjoint* se trouvaient absents tous deux, alors le plus ancien *Franc-Maçon* présent, et *Vénérable* actuel d'une *Loge*, présidera comme *Grand-Maitre pro tempore*, et sera investi à ce moment de tous Pouvoirs et Honneurs ; à moins qu'aucun Frère ne soit présent qui n'ait été précédemment *Grand-Maître* ou *Grand-Maître Adjoint*. En effet, le précédent *Grand-Maître*, s'il est présent, ou encore l'ancien *Adjoint*, doivent toujours, et de Droit, remplacer le *Grand-Maitre* actuel et son *Adjoint*.

XV. A la GRANDE-LOGE, personne ne peut agir comme *Surveillant*, sinon les *Grands-Surveillants* eux-mêmes s'ils sont présents. S'ils sont absents, le *Grand-Maître*, ou la Personne qui préside à sa place, doit ordonner à des *Surveillants privés* d'agir comme *Grands-Surveillants pro tempore* ; le rôle de ceux-ci sera alors tenu par deux *Compagnons* de la même *Loge* désignés à cet effet ou envoyés là par le *Vénérable* particulier. Si ce dernier omettait de le faire, les *Compagnons* seront alors désignés par le *Grand-Maitre*, de sorte que la *Grande-Loge* puisse toujours être complétée.

XVI. Les GRANDS-SURVEILLANTS, ou tous autres Frères, doivent d'abord renseigner l'*Adjoint* sur les Affaires de la *Loge* ; ils ne doivent point faire appel au *Grand-Maître* sans le faire connaître à l'*Adjoint*, à moins que celui-ci ne refuse d'intervenir en toute Affaire nécessaire : en ce Cas, ou en Cas de Différend entre *Adjoint* et *Grands-Surveillants* ou autres Frères, les deux Parties doivent aller en Accord devant le *Grand-Maître*, qui peut aisément trancher la Controverse et régler le Différend en raison de sa grande Autorité.

Le *Grand-Maître* ne doit recevoir d'Avis relatif aux Affaires de la *Maçonnerie* que de son *Adjoint* d'abord, sauf en certains Cas tels qu'en peut très bien juger Son Honneur. Et si le Recours au *Grand-Maître* est irrégulier, il peut aisément ordonner aux *Grands Surveillants*, ou à tous autres Frères s'adressant à lui, de se rendre chez son *Adjoint*, qui doit assurer l'Expédition rapide des Affaires et les exposer avec Ordre devant Son *Honneur*.

XVII. Aucun **Grand-Maître**, *Grand-Maître Adjoint*, *Grand Surveillant*, *Trésorier*, *Secrétaire*, ou quiconque les remplace, fût-ce à titre provisoire, ne peut être en même temps *Vénérable* ou *Surveillant* à une *toge* particulière. toutefois, aussitôt que l'un d'eux s'est honorablement acquitté de son *Grand-Office*, il retourne à son Poste ou ses Fonctions dans sa *Loge* particulière, d'où il avait été appelé pour officier plus haut.

XVIII. Si le GRAND-MAITRE ADJOINT est malade ou absent par nécessité, le *Grand-Maître* peut choisir tout *Compagnon* qu'il lui plaît comme *Adjoint pro tempore* Mais celui qui est choisi comme *Adjoint* à la *Grande-Loge* (de même que pour les *Grands-Surveillants*) ne pourra être libéré de ses Obligations sans que la Cause n'ait été honnêtement décidée par la *Majorité* de la *Grande-Loge*. Et si le Grand-Maître est gêné, il pourra réunir une GRANDE-LOGE à l'effet de lui exposer la Cause et demander Aide et Concours; en ce cas, si la *Majorité* de la *Grande-Loge* ne peut réconcilier le Maître et son *Adjoint* (ou ses *Surveillants*), elle doit autoriser le Maître à libérer son *Adjoint* (ou ses *Surveillants*), et à choisir aussitôt un autre *Adjoint* ; et ladite *Grande-Loge* doit désigner en ce cas d'autres *Surveillants*, de manière que l'Harmonie et la Paix soient préservées.

XIX. Si le **Grand-Maître** abusait de son Pouvoir et se rendait indigne de l'obéissance et la Sujétion des *Loges*, il serait traité alors de la manière qui sera fixée par un *nouveau Règlement* : jusqu'ici, en effet, (65) l'ancienne *Confrérie* n'a jamais eu l'occasion de le faire, parce que tous ses GRANDS-MAÎTRES se sont toujours montrés dignes de cet honorable Office.

XX. Le **Grand-Maître**, avec son *Adjoint* et ses *Surveillants*, doit (au moins une fois) se déplacer et visiter toutes les *Loges* de la Ville, durant sa *Maîtrise*.

XXI. Si le **Grand-Maître** vient à décéder pendant sa *Maîtrise*, ou s'il tombe malade, ou voyage au-delà des Mers, ou soit, de toute autre façon, incapable d'assurer ses Fonctions, l'ADJOINT (ou, en son Absence, le *Premier* GRAND-SURVEILLANT ; ou, à défaut, le *Second* ; ou encore, si besoin, tout groupe présent de trois *Vénérables* de *Loges*) doit réunir immédiatement la GRANDE-LOGE pour discuter ensemble de cette Nécessité. Elle enverra deux de ses Membres pour inviter le *précédent* GRAND-MAITRE à reprendre son Office, ce qui lui revient maintenant ; s'il refuse, on s'adressera à celui qui l'a *précédé*, et ainsi de suite ; mais si aucun ancien *Grand-Maître* ne peut être trouvé, alors l'*Adjoint* agira comme *Président* jusqu'à ce qu'un remplaçant soit désigné ; et s'il n'y a point d'*Adjoint*, on prendra le *Maître* le plus ancien.

XXII. Les **Frères** de toutes les *Loges* de Londres, Westminster et environs, doivent se réunir en COMMUNICATION ANNUELLE et *Fête*, en quelque Lieu convenable, le Jour de Saint-Jean-Baptiste, ou le Jour de Saint-Jean-l'EVANGÉLISTE ; la *Grande-Loge* déterminera cela par un *nouveau Règlement* ; comme elle s'est réunie les Années précédentes au Jour de la *Saint-Jean-Baptiste* ; mais à condition :

Que la *Majorité* des *Vénérables* et *Surveillants*, avec le *Grand-Maître*, son *Adjoint* et ses *Surveillants*, aient décidé, lors de leur *Assemblée Trimestrielle*, trois mois plus tôt, qu'il doit y avoir une *Fête*, et une *Assemblée Générale* de tous les Frères. Par contre, si le *Grand-Maître* ou la *Majorité* des *Vénérables* particuliers y sont opposés, on doit y renoncer pour cette Fois.

Mais que la *Fête* pour tous les *Frères* ait été décidée ou non, la **Grande-Loge** doit cependant se réunir *annuellement* en quelque Lieu convenable, le Jour de la SAINT-JEAN. Si ce Jour est un Dimanche, alors on prendra le Jour suivant, de façon à choisir chaque Année un *nouveau* GRAND-MAITRE, un *Adjoint*, et des *Surveillants*.

XXIII. Si on le juge opportun et que le GRAND-MAITRE, avec la *Majorité* des *Vénérables* et *Surveillants*, sont d'accord pour organiser une GRANDE FÊTE selon l'ancienne et louable Coutume des *Maçons*, alors les Grands-Surveillants seront chargés de préparer des *Tickets* portant le *Sceau* du *Grand-Maître* ; ils en disposeront et recevront l'Argent des *Tickets*, et ils achèteront les Matériaux de la *Fête*. Il leur faudra trouver un Local commode et convenable pour y festoyer. Ils seront enfin chargés de toutes autres choses concernant la Réception.

Mais pour que les Travaux ne puissent être trop pénibles pour les deux *Grands-Surveillants*, et pour que tous les Problèmes soient sûrement et rapidement traités, le *Grand-Maître* (ou son *Adjoint*) aura Pouvoir de nommer et désigner tel Nombre de Servants que Son *Honneur* jugera utile. Ceux-ci agiront de concert avec les deux *Grands-Surveillants* ; toutes choses relatives à la *Fête* seront décidées entre eux à la *Majorité* des Voix, à moins que le *Grand-Maître* (ou son *Adjoint*) n'intervienne par une Décision ou un Ordre particuliers.

XXIV. *Surveillants* et **Servants** doivent, à tout moment, se tenir prêts à exécuter les Ordres et Directives du *Grand-Maître* ou de son *Adjoint*, pour tout ce qui concerne les Lieux. Si Son *Honneur* et l'*Adjoint* sont malades ou absents par Nécessité, les *Surveillants* et Servants doivent inviter *Vénérables* et *Surveillants* à se réunir à

l'effet de leur donner Ordres et Directives ; mais ils peuvent aussi prendre toute l'Affaire sur eux-mêmes, et agir pour le mieux.

Les *Grands-Surveillants* et les *Servants* doivent rendre compte de tout l'Argent qu'ils reçoivent ou dépensent, devant la *Grande Loge*, après le Dîner, ou lorsque celle-ci jugera utile de leur demander des Comptes.

Le **Grand-Maitre** peut, si cela lui plaît, convoquer en temps voulu tous les *Vénérables* et *Surveillants* des *Loges* pour se concerter avec eux sur l'organisation d'une *Grande-Fête*, et sur toute Urgence ou Eventualité s'y rapportant, et pour lesquelles il désire un Avis ; mais il peut aussi prendre toute l'Affaire sur lui-même.

XXV. Les *Vénérables* des *Loges* doivent désigner chacun un *Compagnon* discret et expérimenté, pour former un COMITÉ groupant un Membre de chaque *Loge*. Ce Comité doit se réunir pour recevoir dans une Pièce convenable chaque Personne munie d'un Ticket ; il aura Pouvoir de la traiter de la façon qu'il jugera convenable, de manière à l'admettre, ou à l'exclure s'il y a un motif. L'essentiel est de ne chasser

(67) aucun Homme avant d'avoir fait la Connaissance de tous les Frères qui se trouvent à l'intérieur du Local. L'examen préalable évitera des Erreurs : aucun vrai Frère ne pourra être exclus, et aucun faux Frère (ou simple Imposteur) ne sera admis. Ce *Comité* devra se réunir de très bonne heure, le *Jour de la Saint-Jean*, à l'Endroit convenu, et même avant que n'arrivent toutes Personnes munies de Tickets.

XXVI. Le GRAND-MAITRE doit désigner deux (ou plus) **Frères sûrs** comme Portiers ou Concierges ; ceux-ci devront aussi arriver de bonne heure sur les Lieux, pour certaines bonnes Raisons ; et ils se mettront aux Ordres du *Comité*.

XXVII. Les *Grands-Surveillants*, ou les *Servants*, doivent désigner à l'avance tel Nombre de Frères qu'ils jugeront aptes et convenables pour servir à Table ; si cela leur convient, ils pourront discuter avec les *Vénérables* et *Surveillants* des *Loges* à propos des Personnes les plus convenables, ou les accepter sur leur Recommandation. Personne, en effet, ne doit servir en ce Jour-là s'il n'est *Maçon libre et Accepté* ; et ainsi, l'Assemblée demeure libre et harmonieuse.

XXVIII. Tous les Membres de la *Grande-Loge* doivent être en place longtemps avant le Dîner, avec le *Grand-Maitre* sortant, son adjoint à leur tête ; et ils doivent s'organiser de manière :

1° A recevoir tous *Appels* dûment déposés, ainsi qu'il est prescrit plus haut, et de sorte que l'*Appelant* puisse être entendu et l'Affaire traitée à l'amiable avant Dîner, si possible. Mais si c'est impossible, l'Affaire doit alors être différée jusqu'après l'élection du *nouveau Grand-Maitre* ; et si elle ne peut être résolue après Dîner, on pourra la remettre et la renvoyer à un *Comité* particulier, qui la réglera dans le calme et en fera un Compte Rendu à la prochaine *Assemblée Trimestrielle*. Ainsi, l'Amour Fraternel peut être préservé ;

2° A prévenir tout Différend ou Ennui qu'on peut craindre de voir surgir en ce Jour : De la sorte, aucune Interruption ne peut être causée à l'Harmonie et au Plaisir de la GRANDE-FÊTE.

3° A se consulter sur tout ce qui concerne la Décence et le Décorum de la *Grande-Assemblée*, et prévenir l'indécence et les mauvaises Manières : l'Assemblée, en effet, est formée de gens indistinctement mêlés ;

4° A recevoir et examiner toute bonne Motion ou tout Problème d'extrême importance pouvant émaner des *Loges* particulières, et présentés par leurs Représentants, les divers *Vénérables* et *Surveillants*.

XXIX. Après la Discussion de ces Problèmes, le **Grand-Maitre** et son *Adjoint*, les *Grands-Surveillants*, ou les *Servants*, le *Secrétaire*, le *Trésorier*, les *Employés*, et toute autre Personne, doivent se retirer, et laisser seuls les *Vénérables* et *Surveillants* des *Loges* particulières : ceux-ci doivent en effet se consulter à l'amiable sur l'élection d'un NOUVEAU GRAND-MAITRE, ou maintenir le *présent*, s'ils ne l'ont fait le Jour précédent. S'ils sont unanimes à maintenir le *présent* Grand-Maitre, Son *Honneur* doit être appelé, et l'on doit lui demander humblement de faire à la *Confrérie* l'Honneur de la diriger pendant l'Année suivante. On saura après Dîner s'il accepte ou non : Car cela ne doit être révélé que par l'Election elle-même.

XXX. *Vénérables* et *Surveillants*, et tous les Frères, peuvent alors discuter librement ou se grouper comme il leur convient, jusqu'au moment du Dîner, où chaque Frère prendra sa Place à la *Table*.

XXXI. Quelque temps après le Dîner, la GRANDE-LOGE est constituée, non en Privé, mais en Présence de tous les Frères, même s'ils n'en sont point Membres ; et ces derniers, en conséquence, ne doivent prendre la Parole que s'ils y sont autorisés et invités.

XXXII. Si, au cours d'un entretien privé avec le *Vénérable* et les *Surveillants*, le **Grand-Maître** sortant a accepté de rester en fonctions durant l'année suivante, alors un Membre de la *Grande-Loge*, mandaté à ce propos, doit exposer à tous les Frères la bonne Administration de Son HONNEUR ; puis, se tournant vers lui, il doit, au Nom de la *Grande-Loge*, le prier humblement (s'il est Noble) de faire à la CONFRÉRIE le *grand Honneur* (et s'il n'est point Noble, la *grande Bonté*) de continuer d'être son *Grand-Maître* durant l'Année à venir. Lorsque Son *Honneur* aura indiqué Son Acceptation par un Salut ou une Allocution, comme il Lui plaira, ledit *Membre délégué* de la GRANDE-LOGE le proclamera **Grand-Maître**, et tous les Membres de la *Loge* devront le saluer dans les Formes. Alors, pendant quelques Minutes, tous les Frères auront Permission de déclarer leurs Satisfactions, Plaisirs et Congratulations.

XXXIII. Mais si le *Vénérable* et les *Surveillants* n'ont pas, en privé, ce Jour avant Dîner, ni le Jour précédent, prié le **Grand-Maître sortant** de continuer sa *Maîtrise* durant une autre Année, ou si lui-même, ainsi sollicité, n'a pas accepté, alors le GRAND MAITRE sortant doit désigner un Successeur pour l'Année à venir. Si celui-ci, présent, est approuvé unanimement par la *Grande-Loge*, il doit être proclamé, salué et congratué comme *nouveau Grand-Maître* (comme il est indiqué plus haut), et immédiatement installé par le *Grand-Maître sortant*, selon l'Usage.

XXXIV. Mais si cette Désignation n'est pas unanimement approuvée, le *nouveau Grand-Maître* doit être immédiatement choisi au *Scrutin*. Tous les *Vénérables* et *Surveillants* écrivent leurs Noms, ainsi que le *Grand-Maître sortant* ; puis celui-ci tire un Nom, et l'Homme dont le Nom est tiré le premier par le *Grand-Maître sortant*, et que le Hasard aura ainsi désigné, sera le GRAND-MAITRE pour l'Année à venir. S'il est présent, on doit le proclamer saluer et congratuler comme indiqué plus haut, et il doit être immédiatement installé, selon l'Usage, par le *Grand-Maître sortant*.

XXXV. Le GRAND-MAITRE *sortant* ainsi maintenu (ou le **Nouveau GRAND-MAITRE** ainsi installé) doit ensuite désigner et nommer son *Grand-Maître Adjoint*, que ce soit le sortant ou un nouveau ; et celui-ci doit être aussi proclamé, salué et congratué comme indiqué plus haut.

Le **Grand-Maître** doit aussi désigner les *nouveaux GRANDS SURVEILLANTS* ; et si ces derniers sont unanimement approuvés par la *Grande-Loge*, on les doit proclamer, saluer et congratuler comme indiqué plus haut. Sinon, on doit les choisir au *Scrutin*, de même façon que pour le *Grand-Maître*. De même, les *Surveillants* des *Loges* privées doivent être également choisis au *Scrutin* dans chaque *Loge*, si les Membres n'y sont pas d'accord sur la Désignation faite par le *Vénérable*.

XXXVI. Mais si le FRÈRE désigné comme son *Successeur* par le présent *Grand-Maître* (ou éventuellement choisi au *Scrutin* par la Majorité de la *Grande-Loge*) se trouve absent de la *Grande-Fête* pour cause de Maladie ou d'Absence obligée, il ne peut être proclamé NOUVEAU GRAND-MAITRE, à moins que le *Grand-Maître sortant* (ou un groupe de *Vénérables* et *Surveillants* de la **Grande-Loge**) ne puisse garantir sur son *Honneur* de *Frère* que ladite Personne, ainsi désignée ou choisie, acceptera volontiers ledit Office. Dans ce cas, le **Grand-Maître sortant** devra agir comme son Délégué, et désigner en son Nom l'*Adjoint* et les *Surveillants* ; c'est aussi en son Nom qu'il doit recevoir les Honneurs d'Usage, Hommage et Congratulations.

XXXVII. Le **Grand-Maître** doit alors autoriser quelque Frère (*Compagnon ou Apprenti*) à prendre la parole en une Allocution adressée à son *Honneur*, ou à présenter une Motion dans l'intérêt de la Confrérie. Cette Motion doit être, soit aussitôt examinée et conclue, soit renvoyée à l'Etude de la *Grande-Loge* dès sa prochaine *Assemblée*, régulière ou extraordinaire. Cela fait,

XXXVIII. Le GRAND-MAITRE ou son *Adjoint*, ou tout Frère désigné par lui, doit alors faire une Allocution à tous les Frères et leur donner de bons Conseils. Finalement, après quelques autres Transactions qu'on ne saurait écrire en aucun Langage, les Frères peuvent se retirer, ou demeurer plus longtemps, comme il leur plaît.

XXXIX. Chaque GRANDE-LOGE *Annuelle* a l'Autorité et le Pouvoir inhérents de faire de *nouveaux Règlements*, ou de modifier les présents, dans le réel Intérêt de notre *ancienne Fraternité* : Mais cela, à

condition que les anciennes Limites (“LAND-MARKS”) soient toujours soigneusement respectées, et que toutes Modifications ou *Réglementations nouvelles* soient proposées et acceptées à la troisième *Assemblée Trimestrielle* précédant la *Grande-Fête Annuelle*. Elles doivent aussi être proposées à l'Examen de tous les Frères avant le Dîner, même aux plus jeunes *Apprentis*, et par écrit. L'Approbation et le Consentement de la *Majorité* de tous les Frères présents sont absolument nécessaires pour rendre obligatoires ces Modifications, qui doivent être solennellement demandées après le Dîner, et après l'installation du *nouveau Grand-Maître*. C'est de cette manière que furent demandés et obtenus les présents RÈGLEMENTS lorsqu'ils furent proposés par la GRANDE LOGE à environ 150 frères, le *jour de la Saint-Jean-Baptiste*, en 1721.

POST-SCRIPTUM

Voici la manière de constituer une **nouvelle loge**, comme la pratique sa *grâce* le Duc de WHARTON, le présent et *très respectable Grand-Maître*, et conformément aux anciens usages des *Maçons* :

Pour éviter de nombreuses Irrégularités, une **Nouvelle-Loge** doit être solennellement constituée par le *Grand-Maître*, avec ses *Adjoint* et *Surveillants*. En l'Absence du *Grand-Maître*, l'*Adjoint* doit agir au nom de Son *Honneur*, et désigner pour l'assister quelque *Vénérable de Loge*. Dans le cas où l'*Adjoint* est absent, le *Grand-Maître* doit choisir quelque *Vénérable de Loge* pour agir comme *Adjoint pro tempore*.

Comme les *Candidats* ou les nouveaux *Vénérable* et *Surveillants* se trouvent encore parmi les *Compagnons*, le GRAND-MAITRE doit demander à son *Adjoint* s'il les a bien examinés, et s'il trouve le *Candidat-Vénérable* très habile en la *noble Science* et l'*Art Royal*, et dûment instruit dans nos *Mystères*, etc.

Lorsque l'*Adjoint* a répondu par l'affirmative, il doit (sur l'Ordre du *Grand-Maître*) séparer le *Candidat* de ses *Compagnons*, et le présenter au *Grand-Maitre* en disant : “*Très Respectable GRAND-MAITRE, les Frères que voici désirent se constituer en une nouvelle Loge ; et je vous présente ici mon valeureux Frère comme leur Vénérable. Je le connais comme Homme de bonne Moralité et grande Habileté, loyal et digne de confiance, et qui aime la Confrérie entière, où qu'elle soit répandue sur la Surface de la Terre*”.

Puis le GRAND-MAITRE place le *Candidat* à sa Gauche, et après avoir demandé et obtenu le Consentement unanime de tous les Frères, il doit déclarer : “*Je constitue et organise ces bons Frères en une nouvelle Loge, vous désigne comme leur Vénérable, et ne doute pas de votre Capacité et de votre Soins pour préserver le Ciment de la LOGE...*” (etc.). Il peut ajouter quelques autres Expressions opportunes et usuelles en la Circonstance, mais qu'il n'est point convenable d'écrire ici.

Là-dessus, l'*Adjoint* doit rappeler les *Obligations* d'un *Vénérable* et le GRAND-MAÎTRE doit demander au *Candidat* : “*Vous soumettez-vous à ces Obligations comme ont fait les Vénérables à toutes les Epoques?*”. Et le *Candidat* ayant signifié sa cordiale Soumission, le **Grand-Maître** doit alors, selon certaines Cérémonies particulières et conformes aux anciens Usages, l'installer, et lui remettre les *Constitutions*, le *Registre de la Loge*, et les *Instruments* de son Office, non point tout ensemble, mais l'un après l'autre ; et après chacun d'eux, le *Grand-Maître*, ou son *Adjoint*, doit répéter l'énergique *Obligation* se rapportant à l'objet présenté.

Cela fait, les Membres de cette *nouvelle Loge* s'inclinent tous ensemble pour saluer le *Grand-Maître* et remercier Son *Honneur* ; puis ils rendent immédiatement *Hommage* à leur *nouveau Vénérable* et lui signifient leur Promesse de Sujétion et Obéissance à sa Personne, par l'usuelle *Congratulation*.

L'*Adjoint* et les *Grands-Surveillants*, et tous autres Frères présents qui ne sont point Membres de cette *nouvelle Loge*, doivent alors congratuler le *nouveau Vénérable* ; celui-ci doit ensuite adresser ses Remerciements convenables, d'abord au GRAND-MAÎTRE, puis aux autres Frères, dans l'Ordre de préséance.

Le *Grand-Maître* invite ALORS le *nouveau Vénérable* à entrer immédiatement en Fonctions dans son Office, en choisissant ses *Surveillants* ; et le Nouveau Vénérable, désignant aussitôt deux *Compagnons*, les présente à l'Approbation du *Grand-Maître* et au Consentement de la *nouvelle-Loge*. Cela accordé :

Le *Premier GRAND-SURVEILLANT*, ou le *Second*, ou quelque Frère à sa place, doit alors rappeler les *Obligations* des *Surveillants* ; et les *Candidats*, solennellement invités par le *nouveau Vénérable*, doivent signifier leur Soumission.

Sur quoi le NOUVEAU VÉNÉRABLE, en leur remettant les *Instruments* de leur *Office*, doit les installer en bonne Forme à leurs propres Places; puis les Frères de cette *nouvelle Loge* doivent signifier leur Obéissance aux *nouveaux Surveillants* par l'usuelle *Congratulation*.

Et cette LOGE, ainsi complètement constituée, doit être inscrite sans le registre du *Grand-Maître*, et notifiée par son ordre aux *autres loges*.

APPROBATION

ATTENDU QUE dans les Confusions causées par les Guerres des **Saxons, Danois et Normands**, les *Archives* des *Maçons* ont été fort corrompues, les *Francs-Maçons d'Angleterre* ont jugé nécessaire à deux reprises de corriger leurs CONSTITUTIONS, OBLIGATIONS et RÈGLEMENTS : la première fois, sous le Règne du *Roi ATHELSTAN le Saxon, et*, longtemps après, sous le Règne du *Roi EDOUARD IV le Normand*. Et cela fut d'autant plus nécessaire que les anciennes *Constitutions* en *Angleterre* avaient été fort mutilées, interpolées, et affreusement corrompues, non seulement par une fausse Orthographe, mais même par de nombreux Faits inexacts et des Erreurs grossières sur *l'Histoire* et la *Chronologie*. Cela est dû à la Longueur du Temps, et à l'ignorance des *Transcripteurs* aux sombres Siècles illettrés qui précédèrent la Renaissance de la *Géométrie* et de l'ancienne *Architecture* : et tous les *Frères* instruits et sages en ont été grandement outragés comme les *Ignorants* en ont été abusés.

Notre ancien et *Honorable Grand-Maître*, Sa Grâce le Duc de MONTAGU, avait ordonné à l'*Auteur* d'examiner, corriger et résumer en une nouvelle et meilleure Méthode, l'*Histoire*, les *Obligations* et *Règlements* de l'ancienne FRATERNITÉ. Celui-ci étudia donc plusieurs Documents *d'Italie* et *d'Ecosse*, et de diverses régions *d'Angleterre* ; et de ces documents (quoique erronés sur bien des points), et de plusieurs autres anciennes Archives de *Maçons*, il tira les *nouvelles CONSTITUTIONS* rédigées plus haut, ainsi que les **Obligations et Règlements Généraux**. Puis il soumit le tout à l'Examen et aux Corrections des *ancien et nouveau Grands-Maîtres Adjoint*s et autres *Frères* érudits, ainsi qu'aux *Vénérables* et *Surveillants* des *Loges* particulières, lors de leur *Assemblée Trimestrielle*. Il communiqua enfin tout cela à l'ancien GRAND-MA~TRE lui-même, ledit Duc de MONTAGU, aux fins d'Examen, Corrections et Approbation ; et sur le Conseil de plusieurs *Frères*, Sa Grâce ordonna que ce fût convenablement imprimé pour l'usage des *Loges*. Toutefois, les épreuves ne furent point tout à fait prêtes pour l'Imprimerie durant la *Maîtrise* de Sa Grâce.

EN CONSÉQUENCE, Nous, *actuel GRAND-MAÎTRE* de la Très Vénérable et la plus ancienne *Confrérie de Maçons Libres et Acceptés*, GRAND-MAITRE Adjoint, *Grands-Surveillants*, *Vénérables* et *Surveillants* des *Loges* particulières (avec le Consentement des *Frères* et *Compagnons* des *Cités* de LONDRES, WESTMINSTER, et environs), avons également examiné cet Ouvrage, et nous nous joignons à nos louables Prédécesseurs par notre solennelle *Approbation* de ce que nous considérons comme répondant parfaitement au But poursuivi. Toutes Choses valables des anciennes *Archives* ont été retenues, les Erreurs *d'Histoire* et *Chronologie* corrigées, les Faits inexacts et Termes impropres supprimés, et le tout bien résumé en une nouvelle et meilleure *Méthode*.

Et nous ordonnons Que tout cela soit adressé à chaque *Loge* particulière sous notre Juridiction, comme étant les SEULES CONSTITUTIONS de *Maçons Libres et Acceptés* panai nous, et qui devront être lues à l'initiation des *nouveaux Frères*, ou quand le *Vénérable* le jugera utile ; et les *nouveaux Frères* devront les étudier avant leur Initiation.

PHILIPPE, DUC de WHARTON, Grand-Maître

T. DESAGULIERS L. L. D. et F. R. S.
DÉPUTÉ *Grand-Maître*

Joshua Timson
William Hawkins
Grands Surveillants

Et les *Vénérables* et *Surveillants* des *Loges* particulières, soit :

I. THOMAS MORRIS *senior*, Vénérable,
John Bristow, *Abraham Abbot* *surveillants*

II. RICHARD HAIL, Vénérable,
Philip Wolverston, *John Doyer* *Surveillants*

III. JOHN TURNER, Vénérable,
Anthony Sayer, *Edward Cale* *Surveillants*

IV. M. GEORGES PAYNE, Vénérable,
Stethen Hall, M.D., *Francis Sorell*, Esq. *Surveillants*

V. M. MATH. BIRKHEAD, Vénérable,
Francis Baily, *Nicholas Abrabam*, *Surveillants*

VI. WILIAM READ, Vénérable,
John Gloser, *Robert Cordell*, *Surveillants*

VII. HENRY BRANSON, Vénérable
Henry Lug, *John Townshend* *Surveillants*

VIII. Vénérable
Jonathan Sisson, *John Shipton* *Surveillants*

IX. GEORGE OWEN, M.D., Vénérable
Eman Bowen, *John Heath* *Surveillants*

X., Vénérable
John Lubton, *Richard Smith* *Surveillants*

XI. FRANCIS, Comte de DALKEITH Vénérable
Capt. Andrew Robinson, *lCol. Thomas Inwood* *Surveillants*

XII. JOHN BEAL, M.D. et F.R.S., Vénérable
Edward Pawlet, Esq., *Charles More*, Esq. *Surveillants*

XIII. THOMAS MORRIS Junior, Vénérable
Joseph Ridler, *John Clark* *Surveillants*

XIV. THOMAS ROBBE, Esq., Vénérable
Thomas Grave, *Bray Lane*, *Surveillants*

XV. M. JOHN SHEPHERD, Vénérable
John Senex, *John Bucler*, *Surveillants*

XVI. JOHN GEORGES, Esq., Vénérable
Robert Gray, Esq., *Charles Grymes*, Esq. *Surveillants*

XVII. JAMES ANDERSON, A.M., Vénérable (l'auteur de cet ouvrage)
Gwinn Vaughan, *Walter Green wood* *Surveillants*

XVIII. THOMAS HARBIN, Vénérable
William Attley, *John Saxon*, *Surveillants*

XIX. ROBERT CAPEL, Vénérable
Isaac Mansfield, William Bly Surveillants

XX. JOHN GORMAN, Vénérable,
Charles Garey, Edward Morphey, Surveillants

Le
CHANT DU MAÎTRE
OU
L'HISTOIRE de la MAÇONNERIE
Par l'Auteur

Pour être chanté avec un *Refrain*, quand le Vénérable le permettra : soit une seule Partie, soit le tout, comme il lui plaira.

PREMIÈRE PARTIE

I

ADAM, le premier de l'Espèce humaine,
Créé avec la GÉOMÉTRIE
Gravée en son *Royal* Esprit,
Instruisit bientôt sa *Descendance*
CAIN et SETH, qui améliorèrent alors
La *Science* libérale dans *l'Art*
De l'ARCHITECTURE, qu'ils aimaient,
Et communiquèrent à leurs Fils.

II

CAIN bâtit d'abord une belle et puissante Cité
Et la nomma *Consacrée*,
Du nom d'ENOCK, son Fils aîné,
Que toute sa Race imita :
Mais le *pieux* Enoch, de la Famille de *Seth*,
Eleva deux Colonnes avec une grande Habilité :
Et toute sa Famille s'associa
Pour l'accomplissement des *Vraies Colonnades*.

III

NOÉ, notre Père, apparut alors,
Un Maçon aussi, divinement instruit ;
Et sur l'Ordre divin, érigea
L'ARCHE qui portait un Chargement considérable :
Elle fut construite par la vraie *Géométrie*,
Un Morceau de belle *Architecture* ;
Aidé de ses Fils, au *Nombre* de TROIS,
Participant au *grand Projet*.

IV

Ainsi, du *Déluge* général, personne
Ne fut sauvé, sinon les *Maçons* et leurs *Femmes* ;
Et tout le Genre Humain d'eux seulement
Descendant, *l'Architecture* prospère ;
Car, lorsqu'ils se furent largement multipliés.
Prêts à se disperser pour remplir la Terre,
Dans la grande et belle Plaine de SHINAR
Ils donnèrent à la MAÇONNERIE une seconde Naissance.

V

Car la majeure partie de l'Humanité était employée
A bâtir la *Cité* et la *Tour*,
La *Loge Générale* débordait de joie
Devant de tels Effets de la Puissance des *Maçons* ;
Jusqu'à ce que la vaine Ambition eût amené
Leur Créateur à déjouer leur *Complot* ;
Pourtant, malgré la confusion des Langues qu'ils parlaient,
Jamais ils n'oublièrent *l'Art* qu'ils avaient appris.

Refrain

*Qui peut révéler l'Art Royal ?
Où chanter ses Secrets en une Chanson ?
Ils sont en sûreté dans le CŒUR du Maçon,
Et appartiennent à l'ancienne Loge.
[S'arrêter ici pour boire à la Santé du GRAND-MAITRE actuel.]*

DEUXIÈME PARTIE

I

AINSI, quand ils se dispersèrent loin de BABEL,
En Colonies, vers des Contrées lointaines,
Tous vrais *Maçons*, qui pouvaient répéter
Leurs Ouvrages à ceux des Temps à venir ;
Le Roi NEMROD fortifia son Royaume,
Par des Châteaux, des Tours et de belles Cités :
Mitzraïm, qui gouvernait en *Egypte*,
Y construisit de prodigieuses *Pyramides*.

II

Ni JAPHET et sa vaillante Race,
N'eurent moins de Succès en *Maçonnerie*,
Ni SEM, et ceux qui succédèrent
Par Substitution aux Biens promis ;
Car ABRAHAM, le Père, rapporta d'UR
La bonne Science, la *Géométrie*,
Qu'il révéla sans Hésitation
A tous ceux qui étaient de son Sang.

III

Qui plus est, la Race de JACOB fut enfin instruite
A laisser de côté la *Houlette* du Berger ;
On l'amena à se servir de la *Géométrie*,
Alors qu'elle était sous le Joug cruel de Pharaon ;
Jusqu'à ce que MOISE, *Maître-Maçon*, apparût,
Et dès lors, dirigea la SAINTE-LOGE :
Tous les *Maçons* exercés à qui il décida
De dispenser son remarquable Savoir.

IV

AHOLIAB et BEZALEEL,
Hommes inspirés, érigèrent la TENTE ;
Où le *Shechinah* décida de demeurer,
Et l'*Habileté Géométrique* apparut :
Et quand ces courageux *Maçons* peuplèrent
Chanaan, les PHENICIENS instruits surent
Orgue les Tribus *d'Israël* étaient plus habiles
En solide et vraie *Architecture*.

V

Car la Maison de DAGON, dans la Ville de *Gaza*,
Était adroitement soutenue par *deux* COLONNES ;
Les bras puissants de SAMSON la firent s'écrouler
Sur les *Seigneurs Philistins* qu'elle tua ;
Bien que ce fût le plus bel Edifice érigé
Par les Fils de *Chanaan*, il ne pouvait être comparé
Au *Temple* du Créateur loué
Pour sa Force magnifique et sa belle Structure.

VI

Mais ici, nous arrêtons un instant pour porter un Toast
A la Santé de notre VÉNÉRABLE et des *Surveillants* ;
Et pour vous prévenir tous de fuir le Rivage
Où naufragèrent la Renommée et la Foi de *Samson* :
Dès qu'il eut révélé ses *Secrets* à sa FEMME,
Sa Force s'enfuit, son Courage fut dompté,
Il fut livré à de cruels Ennemis,
Et jamais ne fut appelé “ *Maçon* ”.

Refrain

[*S'arrêter ici pour boire à la Santé du Vénérable et des Surveillants de cette Loge particulière*].

TROISIÈME PARTIE

I

NOUS chantons des MAÇONS l'ancienne Renommée,
Lorsque *quatre-vingt mille* artisans travaillaient
Sous la direction des MAITRES de grand Nom,
Trois mille six cents bons (Artisans)
Employés par SALOMON le Père,
Et aussi MAITRE-MAÇON Général ;
Alors qu'HIRAM était à Tyr, la Magnifique,
Comme *Salem*, bâtie par de *vrais Maçons*.

II

L'Art *Royal* était alors divin,
Les *Artisans* étaient conseillés d'en-haut,
Le *Temple* éclipsait tous les Travaux,

Le Monde émerveillé approuvait tout cela ;
Des Hommes *ingénieux*, de tous Lieux,
Venaient surveiller le glorieux *Edifice*
Et, revenus chez eux, commençaient à tracer
Et à imiter son *Style* élevé.

III

Les GRECS finirent enfin par connaître
La *Géométrie*, et apprirent l'Art,
Que révéla le grand PYTHAGORE,
Et que transmit l'illustre EUCLIDE ;
L'étonnant ARCHIMÈDE aussi,
Et beaucoup d'autres bons Savants ;
Jusqu'à ce que les *anciens* ROMAINS aient analysé
L'Art, et compris la *Science*.

IV

Mais quand ils eurent dominé la *fière* Asie,
Et vaincu la GRÈCE et l'EGYPTE,
Ils excellèrent en *Architecture*,
Et apportèrent toute la Science à ROME ;
Où le sage VITRUVIUS, premier *Maître*,
Améliora l'Art des *Architectes*,
A l'Époque paisible du *grand* AUGUSTE,
Quand les *Arts* et les *Artistes* étaient bien-aimés.

V

Ils apportèrent la Connaissance de l'*Orient*,
Et comme ils soumettaient les Nations,
Ils la répandirent dans le *Nord* et l'*Ouest*,
Et enseignèrent au Monde l'Art de *bâtir*,
Témoin leurs *Citadelles* et *Tours*,
Et à fortifier leurs belles *Légions*,
Leurs *Temples*, *Palais* et *Arcades*,
Qui exprimaient le GRAND DESSEIN des Maçons.

VI

Ainsi, les puissants *Rois d'Orient*, et quelques-uns
De la Race d'*Abraham*, et de bons Monarques
D'*Egypte*, *Syrie*, *Grèce* et *Rome*,
Comprirent la vraie *Architecture* :
Il n'est pas étonnant alors que les Maçons se groupent
Pour célébrer ces *Rois-Maçons*
Par des Accents solennels et du Vin à flots,
Pendant que tous les *Frères* chantent de concert.

Refrain

[S'arrêter ici pour boire à l'illustre Mémoire des Empereurs, Rois, Princes, Nobles, Gentilshommes, Membres du Clergé et Savants, qui ont toujours propagé l'Art].

QUATRIÈME PARTIE

I

OH ! Jours glorieux pour les sages *Maçons*,
Sur tout l'EMPIRE *Romain*, quand
Leur *Renommée* retentissant jusqu'aux Cieux,
Les proclama Hommes bons et utiles ;
De longs Siècles durant, ils furent ainsi employés,
Jusqu'à ce que les Goths, avec une Rage guerrière,
Et une brutale Ignorance, détruisissent
Le Labeur de maints Siècles érudits.

II

Mais quand les **Goths conquérants** furent amenés
A embrasser la *Foi Chrétienne*, ils virent
La Folie commise par leurs Pères,
Dans la Perte de la saine *Architecture*.
A la fin, leur Zèle pour les majestueux TEMPLES SACRÉ
Et la Grandeur opulente, en Temps de Paix,
Les fit s'employer, de toutes leurs Forces,
A édifier des **monuments gothiques**.

III

Ainsi, beaucoup de hauts et somptueux EDIFICES
Furent construits dans tous les Pays *Chrétiens* ;
Bien que non conformes au SYTLE *Romain*,
Ils commandaient toutefois le RESPECT :
Le ROI et le **métier** acceptèrent néanmoins
De pallier, dans les *Loges* bien constituées,
Au triste Défaut d'*Habilité Romaine*,
Avec leur nouvelle Sorte de *Maçonnerie*.

IV

Cela a prévalu durant de longs Siècles,
Leur Œuvre passe pour de *l'Architecture* ;
En ANGLETERRE, en ECOSSE, en IRLANDE, en PAYS DE GALLES.
Les *Artisans* étaient hautement estimés
Par les Rois, comme **maîtres** de la *Loge*,
Par maint *riche et noble* Pair,
Par les *Seigneurs* anglais et écossais, par **Prêtres et JUGES**,
Par tout le monde en tous Pays.

V

Les *anciennes Archives* des Maçons disent donc
Que le **Roi Athelstan**, de Sang *Saxon*,
Leur donna libre Charte pour demeurer
En HAUTE LOGE, avec des Ordres convenables,
Tirés des vieilles Ecritures par son Fils,
Le *Prince* EDWIN, brillant MAITRE-GÉNÉRAL,
Qui réunit bientôt les Frères à *York*,
Et proclama tout cela à cette *Loge*.

VI

Dès lors, leurs *Lois* et belles *Obligations*
Furent observées avec soin sous tous les Règnes,
Des lignées **Saxonne, Danoise, Normande,**
Jusqu'à ce que les COURONNES *Britanniques* fussent unies
Le Premier Monarque de cette Ile *tout entière*
Fut le savant JAMES, un *Roi-Maçon*,
Qui, le *Premier* des *Rois*, fit revivre le Style
Du Grand AUGUSTE. Chantons donc !

Refrain

*Qui peut révéler l'Art Royal ?
Ou chanter ses Secrets en une Chanson ?
Ils sont en sûreté dans le CŒUR du Maçon,
Et appartiennent à l'ancienne Loge.*

[S'arrêter ici pour boire à l'heureuse Mémoire de tous les Reno- valeurs de l'ancien Style Augustin].

CINQUIÈME PARTIE

I

AINSI, bien qu'en *Italie* l'Art
fût d'abord élevé des **ruines gothiques**,
Le *grand* PALLADIO transmet
Un Style justement apprécié des *Maçons*.
Pourtant, ici, son *puissant Rival*, JONES,
Le *Premier* des Architectes *Britanniques*,
Construisit des Edifices de Pierre d'une telle Splendeur
Qu'on ne les égala jamais depuis CÉSAR.

II

Le Roi CHARLES *Premier*, également *Maçon*,
Avec plusieurs *Pairs*, et des Hommes riches,
L'employèrent avec ses loyaux *Artisans*,
Jusqu'au début des tristes *Guerres Civiles*.
Mais quand la *Paix* et la *Couronne* furent restaurées,
Et bien que LONDRES fût réduite en Cendres,
Par l'Art des *Maçons* et la bonne Entente,
Un plus beau LONDRES releva la Tête.

III

Le Roi CHARLES *Second* érigea alors
La plus belle *Colonne* de la Terre,
Fonda *St-Paul*, ce majestueux *Temple sacré*,
Et la *Bourse Royale*, avec Joie et Plaisir :
Mais ensuite, les *Loges* périclitèrent,
Jusqu'à ce que le *Grand* NASSAU fit renaître le Goût ;
Son brillant Exemple prévalut ainsi,
Si bien que toujours, depuis, *l'Art* a prospéré.

IV

Que les autres *Nations* se vantent à loisir :
La GRANDE-BRETAGNE, maintenant, ne le cédera à aucune
Pour la vraie *Géométrie* et l'*Habileté*
A bâtir en *Bois, Brique* et *Pierre* ;
Pour l'*Architecture* de toute sorte,
Pour les *curieuses* LOGES où l'on trouve
Nobles et *Sages* assemblés,
Et buvant avec les *loyaux* Artisans aimables.

V

Que tous les bons *Frères* se réjouissent donc,
Et emplissent leurs Verres d'un Cœur joyeux ;
Qu'ils expriment d'une Voix reconnaissante
Les Louanges de l'ART *merveilleux* :
Qu'on boive à la ronde à la *Santé* de chaque Frère,
Ni Sot ni *Valet*, mais loyal MAÇON :
Et que retentisse la Renommée de notre MAITRE,
Le *noble Duc* de MONTAGU.

Refrain

LE

CHANT DU SURVEILLANT

OU UNE AUTRE

HISTOIRE de la *MAÇONNERIE*
composé

Depuis que le très noble Prince PHILIPPE DUC de WHARTON
fut choisi comme GRAND-MAITRE

par l'Auteur

Pour être chanté et joué à l'*Assemblée trimestrielle*

I

CHAQUE fois que nous sommes seuls,
Et que tous les *Etrangers* sont partis,
En *Été, Automne, Hiver, au Printemps*,
Commence à jouer, commence à chanter
Le PUISSANT GÉNIE de la *Haute Loge*,
A chaque Epoque
Qui engageait
Et bien inspirait le PRINCE, le PRÊTRE, le JUGE,
Le Noble et le *Sage* à s'unir

Pour accomplir le GRAND DESSEIN.

II

Accomplir le GRAND DESSEIN
Fut toujours le Souci des *Maçons*,
Depuis ADAM (bien avant le *Déluge*),
Dont *l'Art* fut compris du vieux NOÉ
Qui en fit part à JAPHET, SEM et CHAM,
Qui enseignèrent à leur *Race*
A bâtir rapidement
La *Ville* et la *Tour* de la fière BABEL, si bien
Qu'on les admira trop, et alors
Les *Fils* des *Hommes* furent dispersés.

III

Mais en dépit de la confusion des Langues,
Ils les employèrent en des Régions lointaines,
Ils apportèrent de SHINAR des Ordres excellents
Pour réaliser *l'Art* qu'ils entendaient :
Chantons donc d'abord les PRINCES des Iles ;
Puis le *Grand* BELLUS
Qui fixa son Domaine
Dans la vieille *Assyrie*, et bâtit de majestueux *Edifices* :
Et les *Pyramides* de MITZRAIM, parmi
Les autres Sujets de notre *Chant*.

IV

Et SEM, lui qui inspira
L'Habilité utile et merveilleuse
Aux Esprits des grandes Nations :
Puis ABRAEIAM, qui transmit
La Science *Assyrienne* à ses Fils, qui alors
Dans le Pays *d'Egypte*, Sur l'ordre du *Pharaon*
Furent grossièrement instruits à devenir des Hommes habiles ;
Jusqu'à ce que se dressât leur *Grand-Maître* MOISE
Qui les délivra de leurs Ennemis.

V

Mais qui pourrait chanter sa Louange,
Qui donc érigea le TABERNACLE ?
Chantons donc ses Ouvriers loyaux comme l'Acier,
AHOEIAB et BEZALEEL ;
Chantons *Tyr* et *Sidon*, et les anciens PHÉNICIENS.
Mais la Faute de SAMSON ne sera jamais effacée :
Il divulgua ses Secrets à sa FEMME, qui vendit
Son *Mari*, qui finalement fit écrouler
Sur tous, la Maison de la Ville de *Gaza*.

VI

Mais le Roi SALOMON Nous le chantons avec de solennels Accents,
Il réalisa enfin le GRAND DESSEIN,

Par la Richesse, le Pouvoir, et l'Art divin ;
Aidé du *savant* HIRAM, Prince *Tyrien*,
Avec de bons *Artisans*
Qui entendaient
L'aimable Influence du Sage HIRAM ABIF.
Il aida les brillants *Maîtres Juifs*,
Dont personne ne peut conter les curieux Travaux.

VII

Ces illustres *Rois-Maçons*,
Chaque Frère reconnaissant les chante,
Eux qui élevèrent l'Art à son Zénith,
Et transmirent à toutes les Nations
L'utile Habilité : Car du beau TEMPLE,
En tous Pays, Et Rives étrangères,
Les *Artisans* allèrent enseigner le GRAND DESSEIN
Dont les *Rois*, les *Pairs* puissants, Et les *Savants*, furent les Surveillants.

VIII

Puis le TEMPLE de *Diane*
Fut bâti en ASIE *Mineure* ;
Et les fières *Murailles* de BABYLONE,
siège De NABUCHODONOSOR le *Grand* ;
Le *Tombeau* de MAUSOLUS, *Roi de Carie*,
Avec plus d'un Monument
De Style élevé
En AFRIQUE et en ASIE ; chantons !
En GRÈCE, en SICILE, et à Rome
Qui avait soumis ces Nations.

IX

Chantons maintenant aussi AUGUSTE,
Le vrai *Maître-Général*,
Qui, par VITRUVIUS, épura
Et répandit le GRAND DESSEIN des *Maçons*
Au Nord et à l'*Ouest*, jusqu'à ce que les *anciens* BRETONS adoptassent L'Art *Royal*
En tous Pays,
Et puissent révéler l'Architecture *Romaine* ;
Et jusqu'à ce que la *Rage* guerrière des **Saxons**
Eût détruit l'Habilité de plusieurs Siècles.

X

Finalement, le **style gothique**
Prévalut dans les Iles *Britanniques*,
Quand renaquit le GRAND DESSEIN des *Maçons*,
Et qu'il prospéra dans leurs *Loges* bien formées,
Bien qu'autrement qu'aux Jours *Romains* d'autrefois :
Chantons pourtant les TEMPLES SACRÉS
Des **Scots**, **Gallois**, **Irlandais** ; mais chantons d'abord la Louange
ATHELSTAN et du *Prince* EDWIN,
Notre *Maître* de grande Influence.

XI

Et ajoutons les **Rois Normands**,
Chante le *Maçon Britannique*,
Jusqu'à ce que le Style *Romain* fût ranimé là,
Et que les Couronnes *Britanniques* fussent unies
Dans le savant JAMES, *Roi-Maçon*, qui érigea
De beaux Edifices de Pierre Par INIGO JONES,
Qui égala le sage PALLADIO, justement loué
En *Italie* comme en *Grande-Bretagne*, Pour la ferme et vraie
Architecture.

XII

C'est ainsi que dans tous les Règnes
La *Maçonnerie* parvint vraiment
(Avec Rois, Nobles et Savants,
Dont la *Renommée* retentit jusqu'aux Cieux,
Et incite la présente Génération à rejoindre la *Loge*,
Et à porter les *Tabliers*
Avec Habilité et Soin),
A accomplir l'ancien GRAND DESSEIN des *Maçons*,
Et faire renaître le Style *Augustin* En plus d'un MONUMENT d'un Art *splendide*.

XIII

Désormais, chantons toujours
Les ARTISANS et les ROIS ;
Avec *Poésie* et *Musique douces*
Résonne leur complète *Harmonie*
Et par la *Géométrie* en d'habiles Mains !
Rendons un *Hommage* mérité, Sans plus tarder,
Au noble Duc de WHARTON, notre GRAND-MAITRE,
Il dirige les Fils de l'ART *nés-libres*,
Par l'Amour et l'Amitié, par la Main et le Cœur.

Refrain

Qui saurait répéter la Louange,
En de doux Chants Poétiques,
Ou en bonne Prose, des *loyaux* MAÇONS
Dont l'Art surpasse la Vue commune ?
Leurs *Secrets*, encore jamais révélés aux *Etrangers*,
Seront préservés
Par les *Francs-Maçons*,
Et exposés seulement aux *anciennes Loges* ;
Car ils sont conservés dans le Cœur des *Maçons*
Par les Frères de l'ART ROYAL.

Pour remplir cette Page, on a estimé qu'il n'est pas déplacé d'insérer ici un Paragraphe d'une ancienne Archive de *Maçons*, « La Compagnie des *Maçons*, autrement nommés FRANCs-MAÇONS » d'organisation ancienne et bonne Considération, grâce à d'affables et cordiales Réunions à diverses Époques ; et comme doit le faire une affectueuse Fraternité, elle fréquentait cette Assemblée mutuelle au Temps du Roi HENRY V en la XIIIe Année de son très gracieux Règne. Ladite Archive décrit un *Blason* fort semblable à Celui de la

COMPAGNIE de LONDRES des *Libres-Maçons* ; on croit généralement que ladite *Compagnie* est issue de l'ancienne *Fraternité*, et qu'autrefois, aucun homme n'était *libéré* de cette *Compagnie* avant d'être installé en quelque *Loge de Maçons Libres et Acceptés*, selon la Qualification nécessaire. Mais cette louable Coutume semble être depuis longtemps en Désuétude. Ces Frères des Pays Etrangers ont aussi découvert que plusieurs anciennes et nobles *Sociétés* et *Ordres* d'hommes ont recueilli leurs *Obligations* et *Règlements* des *Francs-maçons* (qui constituent maintenant le plus vieil *Ordre* de la Terre), et qu'elles furent peut-être toutes Membres de ladite ancien et respectable confrérie. Mais cela apparaîtra plus clairement le moment venu.

L E
CHANT DES COMPAGNONS

par notre Frère **CHARLES DELAFAYE, Esq.**
Pour être Chanté et Joué à la **Grande-Fête.**

I

SALUT A LA MAÇONNERIE ! Ô toi, *Art* divin !
Gloire de la Terre, révélée du Ciel ;
Qui brille de précieux Bijoux
Cachés à tous les Yeux, sauf ceux des *Maçons*.

Refrain

*Qui petit répéter tes Louanges méritées
En Prose nerveuse, ou en Vers coulants ?*

II

Comme les Hommes se distinguent des Brutes,
Un *Maçon* surpasse les autres Hommes ;
Car, qu'y a-t-il de choisi et de rare dans le Savoir
Qui ne repose en sécurité au fond de son Cœur ?

Refrain

*Sa Poitrine muette et son Cœur loyal
Conservent les Secrets de l'Art.*

III

De la Chaleur brûlante et du Froid perçant,
Des Animaux, dont le Rugissement déchire la Forêt,
Des Assauts des hardis Guerriers,
L'Art des *Maçons* protège le Genre Humain.

Refrain

*Qu'un Honneur mérité soit rendu à cet Art,
Dont l'humanité reçoit une telle Aide.*

IV

Les Drapeaux des Etats, qui nourrissent l'orgueil,
Les Distinctions ennuyeuses et vaines !
Par les loyaux *Maçons* sont laissés de côté :
Les *Fils* nés-libres de *l'Art* dédaignent de tels Jouets.

Refrain

*Ennoblis par le NOM qu'ils portent,
Distingués par le SIGNE qu'ils arborent.*

V

Doux Compagnonnage, dépourvu d'Envie
Entretiens amicaux de la Confrérie,
Que ce soit le Ciment durable de la *Loge* !
Qui se dresse fermement depuis des Siècles.

Refrain

*Ainsi construite depuis des Siècles, une Loge
A duré, et durera toujours.*

VI

Qu'il soit donc fait Justice en notre Chant
A ceux qui ont enrichi *l'Art*,
Depuis Jabal jusqu'à BURLINGTON,
Et que chaque Frère en ait une Part.

Refrain

*Buvons à la ronde à la Santé des nobles Maçons ;
Leur Louange retentit dans la Loge élevée.*

CHANT DES APPRENTIS

Par Feu notre Frère

M. MATTHEW BIRKHEAD, décédé

Pour être chanté quand tout *Travail sérieux* est terminé, et avec
L'Autorisation du VÉNÉRABLE

I

Allons, préparons-nous,
Nous, *Frères* qui sommes
Réunis par une joyeuse Occasion ;
Buvons, rions et chantons ;
Notre *Vin* a de la Force :

Voici un toast à la Santé d'un MAÇON *Accepté*.

II

Le *Monde* est dans la peine,
Pour gagner nos *Secrets*,
Et laissons encore les gens se demander et admirer ;
Ils ne pourront jamais deviner
Le *Mot* ou le *Signe*
D'un MAÇON *Libre et Accepté*.

III

C'est *Ceci*, et c'est *Cela*,
Ils ne peuvent dire *Quoi*,
Ni pourquoi tant de GRANDS HOMMES de la Nation
Doivent mettre des *Tabliers*
Pour ne faire qu'un
Avec un MAÇON *Libre et Accepté*.
Des Grands Rois, Ducs et SEIGNEURS
Ont déposé leurs Epées

IV

Pour étendre leurs bonnes Faveurs sur notre *Mystère*,
Et ils n'ont jamais eu honte
De s'entendre désigner
Comme MAÇONS *Libres et Acceptés*.

V

L'Orgueil de l'Antiquité,
Nous l'avons de notre côté,
Et il place l'Homme à son exacte Condition
Il n'est là rien qui ne soit digne
D'être compris
Par un MAÇON *Libre et Accepté*.

VI

Tenons-nous donc *la Main dans la Main*,
Debout fermement l'un près de l'autre,
Soyons joyeux et montrons un Visage réjoui :
Quel *Mortel* pourrait se vanter D'un TOAST aussi NOBEE,
Qu'un MAÇON *Libre et Accepté* ?

LONDRES, ce 17e Jour de *Janvier*, 1723

A l'Assemblée Trimestrielle, le présent Ouvrage, qui fut entrepris sur l'Ordre de Sa GRACE le Duc de MONTAGU, notre ancien **Grand-Maître**, a été régulièrement approuvé sous sa forme manuscrite par la GRANDE-LOGE. Il a donc été imprimé en ce Jour, et approuvé

par la SOCIÉTÉ. En conséquence, nous ordonnons par la présente que ledit Ouvrage soit
Publié, et le recommandons pour l'Usage des *Loges*.

PHILIP, Duc de WHARTON, **Grand-Maître**,

J.T. *Desaguliers*, Grand-Maitre *Adjoint*.

FINIS.